

Montpellier
SupAgro



Valorisation et optimisation des parcelles agricoles dans un contexte de zone inondable au cœur d'un milieu urbanisé, dans le but de conserver ces milieux ouverts de façon durable.

ENS des Prairies du Roy (37)



Licence Professionnelle GENA

Gestion Agricole des Espaces Naturels Ruraux



Gestion agricole des espaces naturels ruraux



Résumé

Le site des prairies du Roy a considérablement changé depuis les années 2050 : le site autrefois ouvert et essentiellement recouvert de prairies s'est progressivement refermé au profit de jeunes boisement (abandon des praires) et de la populiculture, mettant en péril les avantages naturels des zones humides. Afin de remettre en état le milieu, le site a été classé Espace Naturel Sensible et est sujet depuis 2010 à des plans de gestion pour réouvrir le milieu et limiter l'impact des crues sur les zones urbaines environnantes.

Une fois ces milieux ouverts, des contrats (Prêts à Usage Gratuits) sont passés avec des exploitants agricoles afin d'entretenir ces milieux et limiter la dynamique naturelle de reboisement. Malheureusement toutes les zones ne sont pas entretenues avec la même rigueur, et certaines sont délaissés. La problématique de ce stage porte sur la valorisation et l'optimisation des parcelles agricoles dans un contexte de zone inondable au cœur d'un milieu urbanisé, dans le but de conserver ces milieux ouverts de façon durable. L'objectif principal de mon travail a été de trouver les raisons de ces manques d'entretien et les moyens à mettre en place afin de résoudre le problème. Pour ce faire les exploitants ont été rencontrés afin d'en discuter et de réfléchir à des solutions : la réorganisation des l'attribution des parcelles pour faire des ensemble plus cohérents ; une autre valorisation du foin de prairie par la vente ; la mise en place de contrats plus strictes ; la mise en place de pâturage adapté aux milieux, au sol et à la flore inféodée.

L'essentiel des soucis exprimés par les exploitants portent sur les travaux d'abatage des peupleraies : le passage d'engins lourds sur des sols humide y laissent des séquelles longues à se résorber ; les déchets flottants, branchages et souches posent des risques de casses pour le matériel agricole. La mise en place de mesures de gestion (nivelage des sols, nettoyage des restes d'abatage...) afin de répondre à ces problèmes permettrai aux exploitants de gérer de façon durable ces prairies et de leur assurer une sécurité fourragère pour leurs exploitations.

Montpellier Supagro

Enseignant tuteur : Chardes Marie-Claire

Soutenance du 10/09/2015

Valorisation et optimisation des parcelles agricoles dans un contexte de zone inondable au cœur d'un milieu urbanisé, dans le but de conserver ces milieux ouverts de façon durable



Licence Professionnelle GENA
Gestion Agricole des Espaces Naturels
Ruraux

Prat Flavien

Organisme d'accueil : Communauté de Commune Loches Développement

Maitre de stage : Bardou Albert

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce stage et à la rédaction de ce rapport.

Tout d'abord, j'adresse mes remerciements à Mr Bardou Albert et Mme Metadier Sophie pour m'avoir accueillis pendant, pour le temps qu'ils m'ont accordés, et leur confiance tout du long de ce stage.

Je remercie également l'équipe pédagogique pour leurs enseignements au cours de cette année, et mon enseignant tuteur Mme Chardes Marie-Claire pour m'avoir accompagné et suivi, conseillé et fait confiance pendant ce stage.

Je tiens à remercier les agriculteurs pour leur accueil, leur participation aux enquêtes, leur ouverture, leurs conseils et leur bonne volonté.

Sommaire

INTRODUCTION	5
I. Contextes administratifs et environnementaux.....	6
A. Présentation de la structure	6
1. Les différents organes décisionnels	6
2. Les compétences de Loches Développement	7
B. Présentation environnementale des Prairies du Roy.....	8
1. L'Espace Naturel Sensible des Prairies du Roy.....	8
2. La mission.....	9
II. Méthodologie	10
A. L'organisation d'un travail	10
B. Une souplesse de démarche	11
III. Résultats et perspectives.....	12
A. Recherches, analyses et critiques	12
1. Enquêtes auprès d'agriculteurs impliqués	12
2. La pertinence d'un bail environnemental	16
3. La valorisation par la vente de foin	18
B. Propositions et perspectives	19
C. Enseignements personnels tirés	25
CONCLUSION	27
Bibliographie :.....	28
Glossaire :.....	30

Table des Illustrations

<i>Illustration 1 : Cartographie IGN et représentation du périmètre de l'ENS en vert</i>	8
<i>Illustration 2 : Tableau des objectifs et sous-objectifs déterminés sur le territoire</i>	9
<i>Illustration 3 : Calendrier prévisionnel des tâches à mettre en place</i>	10
<i>Illustration 4 : Tableau de coût des différentes mesures demandées par les exploitants</i>	15
<i>Illustration 5 : Tableau des valeur locative à l'hectare en fonction de la classe des sols</i>	16
<i>Illustration 6 : Tableau des prix de vente et de revient de la vente de foin sur 1 hectare en fonction du nombre de coupes</i>	18
<i>Illustration 10 : Cartographie des futurs nettooyages et nivelages prévus sur les parcelles déjà reconverties, et des d'abattage en cours ou en prévision</i>	19
<i>Illustration 8 : Cartographie des futures ensemencement sur les parcelles qui seront exploitées par Mrs Ruby et Joubert</i>	19
<i>Illustration 7 : Cartographie des futures travaux de nivelage sur la parcelle AR38</i>	19
<i>Illustration 9 : Cartographie des parcelles ensemencées en 2015 pouvant nécessiter un réensemencement</i>	19
<i>Illustration 12 : Cartographie des demandes de gestion sur les parcelles de Mr Champion</i>	20
<i>Illustration 11 : Cartographie des demandes de nivelage sur les parcelles de Mrs Ruby et Poupault</i>	20
<i>Illustration 13 : Cartographie des problèmes d'écoulement sur les parcelles de Mr Ruby</i>	21
<i>Illustration 14 : Cartographie des propositions de pâturage sur les futures parcelle de Mr Besnard et des mesures de gestion pouvant être demandées</i>	22
<i>Illustration 15 : Tableau des coût théoriques pour la mise en place de pâturage par Mr Besnard</i>	22
<i>Illustration 16 : Cartographie des proposition de pâturage sur les futures parcelles de Mr Joubert.C et de Mr Denonnain, et des mesures de gestion qui vont être mise en places par Mr Joubert.C</i>	23
<i>Illustration 17 : Tableau des coût théorique pour la mise en place de pâturage par Mr Joubert.C</i>	23
<i>Illustration 18 : Cartographie des possibilités de pâturage et des mesures de gestion devant être mises en place pour améliorer la qualité fourragère des parcelles.</i>	24

INTRODUCTION

Le site des prairies du Roy (37) a été classé Espace Naturel Sensible (ENS) depuis 2010, afin de valoriser les milieux naturels et de favoriser leur gestion conservatoire. Par ailleurs, cet ENS se trouve être une zone d'expansion des crues de l'Indre, lui donnant des caractéristiques de zone humide. Afin de favoriser l'effet "tampon" du site et limiter le débordement du cours d'eau jusqu'aux villes avoisinantes lors des crues, des travaux de réouverture des milieux et de reconversion des boisements en prairie ont été entrepris par la Communauté de Commune de Loches Développement (CCLD) . En effet, une analyse des photographies aériennes entre 1950 et 2007, montre un abandon progressif des prairies au profit des boisements (près de 40% de la surface) . Un grand nombre de ces derniers se trouvent être des peupleraies, alors plantées à but économique. (THEMA Environnement, 2008) .

Afin de garder ces milieux ouverts et entretenus, ces prairies ont été assignées à des agriculteurs sous forme de Prêt à Usage Gratuit (PUG) . Cependant ce système présente plusieurs limites : l'observation de certaines prairies négligées et ayant une dynamique de fermeture, incite la CCLD à mettre en place du girobroyage empêchant la valorisation du fourrage sur la prairie.

La problématique du stage porte sur la valorisation et l'optimisation des parcelles agricoles dans un contexte de zone inondable au cœur d'un milieu urbanisé, dans le but de conserver ces milieux ouverts de façon durable.

Afin de répondre à celle ci, nous commencerons par poser le contexte du stage : une présentation de la structure d'accueil, du site et de la mission. Nous verrons ensuite la méthodologie mise en place afin de répondre aux objectifs. Enfin nous analyserons les résultats obtenus, évaluerons les perspectives d'optimisation sur le site, et ferons une critique du travail réalisé.

Approche globale du projet

Contexte

- Cœur d'une zone urbaine
 - Forte fréquentation
 - Difficultés d'accès
- Zones d'extension des crues
 - Forte humidité
 - Contraintes de gestion
- ENS des Prairies du Roy
 - Réglementations environnementales

Commanditaires

- Communauté de Commune
Loches Développement
 - Service Environnement

Demande

- Bilan de l'état actuel
 - Cartographie
 - Enquêtes ; témoignages
- Valorisation des prairies
 - Proposition d'actions
 - Réorganisation des parcelles
 - Nouvelles sources de valorisation

Commande

- #### Finalités
- Valorisation des prairies
 - Gestion durable des prairies
 - Maintient des milieux ouverts

- #### Enjeux
- Habitat / Biodiversité
 - Système fourrager
 - Rentabilité / Efficience

- #### Objectifs
- Préservation des milieux ouverts, de la mosaïque d'habitats et de la Biodiversité
 - Conservation du système fourrager en fauche et/ou pâturage
 - Déléguer l'entretien ; limiter les coûts

- #### Résultats Moyens
- Recherches bibliographiques
 - Bilan de l'état actuel : Identification des causes d'entretien négligée
 - Construction et réalisation d'enquêtes
 - Recherche de nouvelles sources de valorisation
 - Analyse des résultats
 - Réorganisation de l'attribution des parcelles

I. Contextes administratifs et environnementaux

A. Présentation de la structure

A partir de 1985, 17 communes du Lochois ont souhaité s'associer dans le cadre d'un Syndicat afin de mutualiser leurs moyens en faveur du développement de leurs territoires. Le Syndicat Intercommunal pour le développement du Canton de Loches a ainsi été créé en 1986 par arrêté préfectoral. Ce syndicat a évolué en Communauté de Communes Loches Développement (CCLD) en 1995. *"Une communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace"* (**CCLD, 2015**). La CCLD est constituée aujourd'hui de 20 communes sur un territoire de 440 km²

1. Les différents organes décisionnels

- Le Conseil Communautaire

Celui-ci est composé de 41 conseillers communautaires élus lors des élections municipales, au prorata du nombre d'habitants des communes. Il se réunit au moins une fois par trimestre lors de séances publiques ; il vote le budget, la délégation des commissions et la gestion des services publics.

- Le Bureau Communautaire

Le Conseil Communautaire, élit en son sein, les membres du Bureau Communautaire composés d'un Président (Mr Louault au 31 juillet 2015) , de 12 Vice-président ayant reçus délégation et de 2 Conseillers Communautaires. Réunit tous les lundis matin, il prend les délibérations nécessaires à la gestion des attributions et prérogatives déléguées par le Conseil Communautaire.

- Les Commissions

Les commissions, composées de Conseillers Communautaires, sont des groupes de travail thématiques chargés de réfléchir sur les actions à mener et les projets à mettre en œuvre. Elles n'ont pas de pouvoir décisionnel mais formulent des propositions qui seront délibérées en Bureau ou Conseil Communautaire. La CCLD compte 12 commissions thématiques :

- Développement économique
- Développement durable - Urbanisme

- Finances
- Action sociale
- Collecte et Traitement des Déchets
- Tourisme
- Eau / Assainissement
- Habitat - Gens du voyage
- Ressources Humaines/Gestion administrative
- Petite Enfance et Coordination Jeunesse
- Sport
- Aménagement de l'espace - éco construction

L'objet de ce stage portant sur la gestion agricole de l'ENS, correspond à la délégation du Développement Durable et de l'Urbanisme dont est responsable Mme Sophie Métadier.

2. Les compétences de Loches Développement

Les 20 communes de Loches Développement ont délégué les compétences suivantes :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Gestion d'une politique de logement et de l'habitat sur le territoire de la CCLD
- Création ou aménagement de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Assistance technique et administrative aux communes
- Ordures ménagères
- Alimentation en eau potable et assainissement collectifs d'eaux usées
- Action sociale
- Environnement
- Equipements sportifs d'intérêt communautaires
- Tourisme
- Culture
- Petite enfance / coordination jeunesse
- Gens du voyage
- Service secours et incendie
- Contrat de Pays
- Gendarmerie

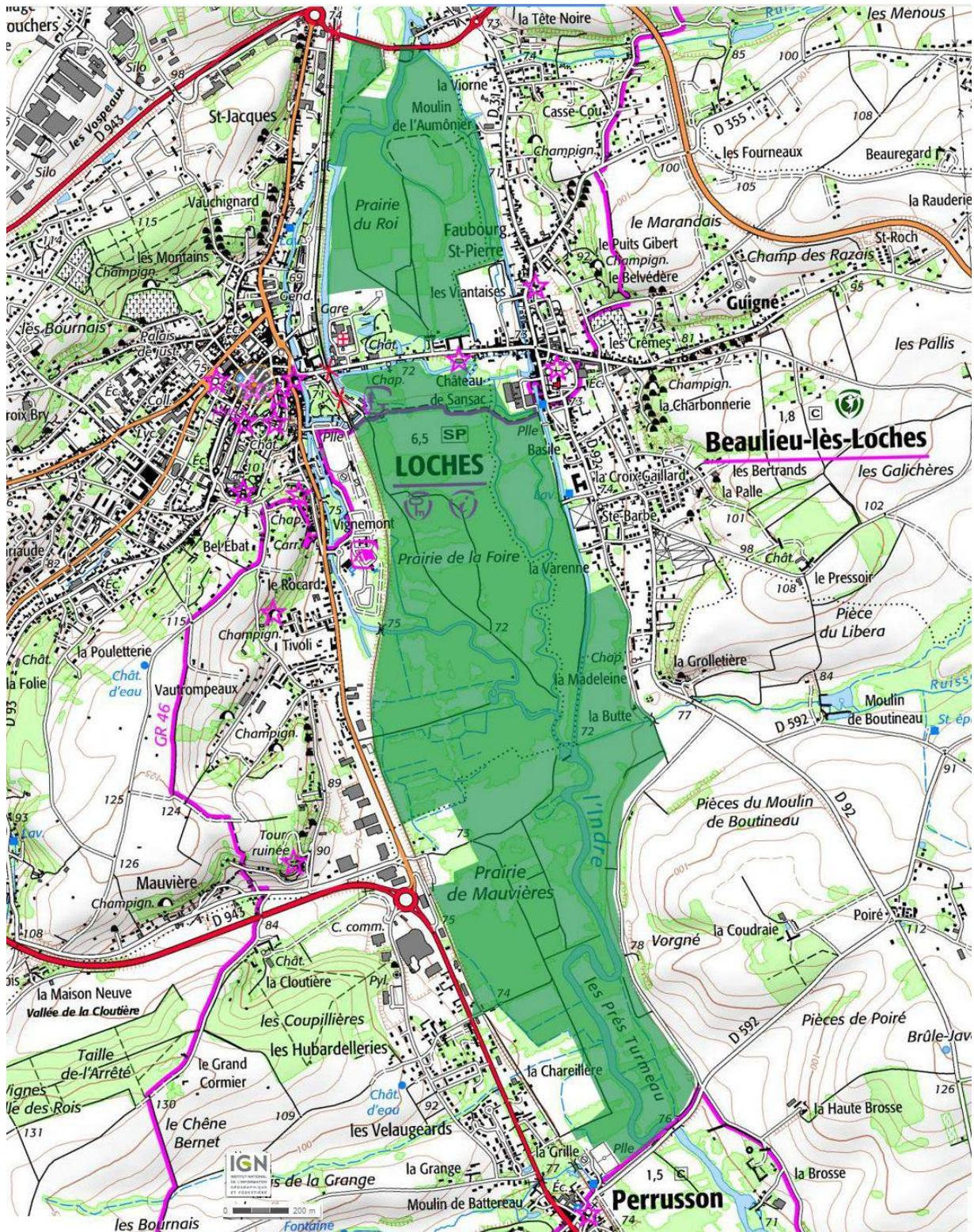


Illustration 1 : Cartographie IGN et représentation du périmètre de l'ENS en vert

Ce stage est effectué au service Environnement sous la responsabilité de Mr Albert Bardou technicien rivière dont les principales activités portent sur :

- Les opérations d'aménagement de l'Indre, l'Indrois et leurs affluents sur le territoire de la CCLD
- L'élaboration et le suivi d'un plan de gestion rivières pour l'Indre et l'Indrois
- La gestion et l'aménagement de l'Espace Naturel Sensible « les Prairies du Roy »

B. Présentation environnementale des Prairies du Roy

Depuis les années 90, de nombreux projets et pistes de réflexions ont vu le jour dans une démarche de valorisation de la vallée de l'Indre entre Beaulieu-Les-Loches, Loches et Perrusson. Mais c'est en 2003 que la CCLD décide mettre en place des études afin de classer le site au titre des ENS. Cet outil départemental finalisé en 2010, permet la valorisation des espaces dit "naturels" ainsi que leurs gestion conservatoire. Ce site a par ailleurs été intégré au réseau Natura 2000 par la désignation "Vallée de l'Indre".

1. L'Espace Naturel Sensible des Prairies du Roy

L'ENS des Prairies du Roy est une zone humide de 240 ha, il s'agit de la zone d'extension des crues de l'Indre, affluent de la Loire. Cet ENS présente la particularité de se situer au sein d'un contexte particulièrement urbanisé, il est bordé par la ville de Loches à l'ouest, par Beaulieu-lès-Loches à l'est, et par Perrusson au sud. Il est également à noter qu'il est scindé en deux par la RD 760, permettant l'exclusion de plusieurs bâtiments. (voir *Illustration 1*)

Cet ENS se doit de respecter la philosophie générale départementale et rentre donc dans un cadre plus large d'aménagement de l'ensemble de la vallée de l'Indre ainsi que de projets permettant de faire la liaison touristique entre les différentes communes limitrophes. En effet, *"les terrains acquis (...) doivent être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel."* (article L. 142-10) En Touraine, cette politique s'articule autour de plusieurs critères essentiels :

- Mettre en valeur plusieurs sites phares
- Associer les communes et les communautés de communes sur des sites d'intérêt local
- Sensibiliser le public aux enjeux de la préservation des milieux naturels
- Promouvoir un tourisme vert respectueux de l'environnement
- Préserver la richesse du patrimoine naturel (faune, flore, paysage, géologie...)

Objectifs	Sous-objectifs	
Optimiser la gestion hydraulique et hydroécologique	1.1	Favoriser l'expansion et l'écoulement des crues
	1.2	Favoriser l'alimentation de la zone humide
	1.3	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau
	1.4	Améliorer la circulation piscicole
Favoriser la biodiversité	2.1	Améliorer la fonctionnalité écologique de l'Indre et de ses annexes hydrauliques
	2.2	Maintenir et favoriser les espaces prairiaux
	2.3	Entretien et diversifier les formations humides non boisées
	2.4	Entretien et diversifier les formations humides bisées
Valoriser le site d'un point de vue pédagogique et touristique	3.1	Développer et organiser l'offre pédagogique
	3.2	Développer et organiser l'offre touristique
	3.3	Restituer les vues vers et depuis le site
Améliorer la connaissance du site	4.1	Assurer un suivi du site
	4.2	Approfondir la compréhension du fonctionnement du site

Illustration 2 : Tableau des objectifs et sous-objectifs déterminés sur le territoire

Et plus précisément sur l'ENS des Prairies du Roy, suite au diagnostic réalisé de 2007 à 2008 par le bureau d'études THEMA Environnement. Plusieurs objectifs ont pu être déterminés sur le territoire. (voir *Illustration 2*) . Suite à quoi, des actions de gestions ont été proposées et sont mises en place depuis la validation du dossier. Ces mesures de gestions ont été déclinées en 3 catégories :

- Actions de gestion conservatoire, qui permettent d'améliorer la biodiversité sur le site
- Actions liées aux usages, qui permettent de développer les activités sur le site et de les concilier entre elles et avec les objectifs de protection de la faune et de la flore
- Actions liées au suivis qui permettent de répondre à l'enjeu d'amélioration de la connaissance du site et de vérification de l'impact des travaux effectués

2. La mission

L'objet du stage porte sur la conception d'une stratégie pour améliorer la valorisation des prairies reconverties (environ 80 ha entre 2010 et 2014) et préserver les prairies naturelles. La "bonne gestion" de celles ci fait face à plusieurs contraintes. Tout d'abord le contexte urbanisé de la zone : la proximité des villes alentours amène une forte fréquentation du site (192 passages par jour en moyenne, avec un pic à plus de 350 en saison estivale) et les accès au site nécessitent de passer par les zones urbaines qui, riches de leur patrimoine bâti ancien aux ruelles étroites, sont peu adaptées au passage d'engins agricoles. Ensuite, la propension à être inondée de la zone limite fortement l'accès et l'utilisation. Incitant la CCLD à "rigidifier" la réglementation des PUG sur les parcelles dont elle est propriétaire : la fauche n'est acceptée qu'à partir du 15 juin, et aucun apport ou travail du sol n'est autorisé. La mise au pré n'est autorisée qu'entre le 1er avril et le 31 octobre, pour des animaux non vermifugés depuis au moins 3 semaines, à une densité de 1 UGB/ha, et ce lorsque la portance des sols est suffisante, dans le cas contraire le bétail mis en pâturage doit être retiré (CCLD. 2012) . Pour ces 2 raisons principales, et plusieurs autres déterminées par la suite, certaines parcelles privées ou non, présentent des caractéristiques de gestion négligée, contraignant la CCLD à mettre en place des chantiers de girobroyages pour ré-ouvrir les milieux.

Ainsi la problématique choisie porte sur la valorisation et l'optimisation de la gestion agricole des parcelles dans un contexte de zone inondable au cœur d'un milieu urbanisé, afin de conserver des milieux ouverts de façon durable. Ici l'exemple de l'ENS des Prairies du Roy (37)

Tâches	Mai				Juin				Juillet			
Analyse et ajustement de la commande	■											
Bibliographie	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Cartographie	■	■	■									
Préparation de l'enquête	■	■	■	■								
Prise de contact avec agriculteurs				■								
Prise de contact avec les conseillers			■	■								
Enquêtes				■	■	■	■	■				
Rédaction du dossier					■	■	■	■	■	■	■	■
Analyse des résultats et propositions							■	■	■	■	■	■

Illustration 3 : Calendrier prévisionnel des tâches à mettre en place

Afin de répondre à cette problématique, je me devais donc de faire un bilan de l'état actuel en m'appuyant sur les bilans établis par la CCLD, pour mettre en avant les parcelles qui ont pu être négligées et en identifier la cause, et à partir de là, élaborer 'une enquête auprès des agriculteurs sous convention. Par la suite je me devais de proposer des actions pour palier à ce manque d'entretien, et notamment étudier une possible réorganisation de l'attribution des parcelles, voire même jusqu'à trouver de nouvelles sources de valorisation et sonder le monde agricole pour trouver de nouveaux gestionnaires. Parmi ces sources de valorisations, la sous-traitance et la vente de foin par la CCLD a été évaluée. La mise en place de pâturage et la recherche de nouveaux agriculteurs ou particuliers pouvant exploiter ces prairies font également parties des possibilités étudiées.

II. Méthodologie

A. L'organisation d'un travail

Afin de répondre à la commande, plusieurs étapes ont été définies :

- Analyse de la commande, afin de répondre au mieux aux attentes de la structure et évaluer la faisabilité du projet.
- Réalisation d'un calendrier prévisionnel afin d'organiser efficacement le travail. (voir *Illustration 3*)
- Recherches bibliographiques, afin de mieux connaître le territoire d'étude, les milieux présents, les actions mises en place...
- Relevés de terrain et analyses cartographique, afin d'observer l'état actuel des prairies et de leur gestion.
- Préparation de l'enquête en concertation avec les responsables de la structures.
- Réalisation d'enquêtes auprès des agriculteur afin de déterminer au mieux leurs besoins fourrager, la valeur fourragère des prairies située sur l'ENS, et les possibles raisons de défaut de gestion. Le questionnaire a été régulièrement remis en question et réadapté au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête.
- L'analyse des résultats, afin de trouver des pistes d'améliorations et ainsi faire des propositions pouvant êtres favorables aux exploitants et répondant aux objectifs de la CCLD
- Réunion de fin de stage avec les exploitants et les responsables du stage afin de présenter le travail réalisé et les perspectives d'amélioration déterminées.

B. Une souplesse de démarche

La première phase d'analyse de la commande est une étape importante dans toute réalisation de travail. Elle permet d'assurer les bases du projet afin de savoir précisément la direction à prendre pour répondre à la problématique. Elle permet également de s'imprégner du contexte du territoire et de la structure afin de visualiser les objectifs, les projets et les attentes de la CCLD vis à vis du travail fourni. Une fois les objectifs et la problématique clairement définis, la liste des tâches et l'organisation du travail est plus aisée.

La phase de terrain et de cartographie est une phase qui se met à jour en permanence au fur et à mesure de l'augmentation des connaissances et des mesures de gestions. Cependant, une première partie de repérage m'a semblé importante afin de visualiser la réalité de terrain et les différents problèmes pouvant expliquer un manque de gestion, pour préparer les entretiens avec les exploitants de ces milieux et permettre d'aller plus loin dans l'échange à partir de mes propres données. L'ensemble des données a été complété avec la base de donnée initiale de la CCLD. Afin de conserver une logique et faciliter le traitement de l'ensemble des informations, les numéros ID des parcelles ont été gardés identiques.

La préparation de l'enquête, du questionnaire et la prise de contact avec les agriculteurs est une phase longue parce que le questionnaire se doit d'être semi-directif afin d'inciter les agriculteurs à approfondir les sujets qui leurs semblent importants. Il doit être adaptée à tout type d'élevage, du bovin viande au caprin lait ; il doit être remis en question et amélioré en permanence au fil des entretiens. (voir annexe 1) De ce fait certaines parties du questionnaire ne portent pas un grand intérêt vis à vis de la problématique, mais permettent de resituer le contexte de l'exploitation, d'engager le contact et inciter à l'échange avec l'exploitant. Parfois même, certains points importants que je n'avais pas prévu, vis à vis des possibilités et impossibilités de gestion peuvent être mis en avant par les exploitants.

La prise de contact avec les agriculteurs n'est pas toujours aisée : étant très dépendants de la météorologie, ils ne peuvent pas prévoir à l'avance des rendez vous ; ou travaillant sur le terrain dans des zones où le réseau fonctionne mal il est difficile de les joindre. Ici, un mois complet a été nécessaire entre le premier et le dernier entretien. De même pour les techniciens de la Chambre d'Agriculture ou du groupement de développement agricole, ils sont très souvent débordés d'appels téléphoniques et de mails et ne peuvent répondre aux besoins de tout le monde immédiatement. Par conséquent, les phases de prises de contact n'ont pas respecté le calendrier prévisionnel, et se sont étendues sur l'ensemble du mois de juin.

III. Résultats et perspectives

En parallèle des enquêtes auprès des 7 exploitants agricoles en convention (voir annexe 1) qui seront détaillé en première partie, des recherches bibliographiques portants sur les 2 autres sources de valorisation ont été effectuées : le bail environnemental et la vente de foin par la CCLD. Ces recherches ont été appuyées par des prises de contacts avec divers acteurs du milieu afin d'appliquer une dimension locale aux informations.

A. Recherches, analyses et critiques

1. Enquêtes auprès d'agriculteurs impliqués

Le résultat des enquêtes (voir annexe 2) est présenté en 2 parties : une partie comparative des exploitations, des besoins fourragers, et des différence de productivité (voir annexe 3). Une seconde partie développant plus précisément au cas par cas les différentes parcelles sur l'ENS : utilisation, qualité, avantages et inconvénients et pistes d'améliorations préconisées par les exploitants (voir annexe 4) .

Analyse d'ensemble du contexte agricole sur l'ENS :

Tout d'abord on observe un forte dominance d'exploitations en bovin allaitant (race charolaise ou limousine), ayant donc des besoins fourragers moindres que des exploitations en production laitière. La faible quantité de contractualisations avec des exploitations laitières, malgré leur dominance à l'échelle régionale, pourrait être due à la crainte d'obtenir du foin de mauvaise qualité pouvant influencer sur le rendement laitier du troupeau. En effet, l'un des exploitants en production allaitante a fait remarquer que "tout foin n'est pas bon à prendre" : un foin de moyenne qualité remplaçant un foin de bonne qualité fait baisser les rendements du troupeau, influant sur l'âge d'abattage des brouards, sur le poids carcasse, sur la qualité de la viande... Cependant, un autre exploitant a expliqué utiliser le foin obtenu sur l'ENS juste avant la période de vêlage, afin d'obtenir un état corporel de l'animal favorisant la mise bas. Par conséquent, il semblerait que la diversité de qualité fourragère soit également intéressante, à condition d'adapter les différences de qualités aux périodes et besoins appropriés.

Par ailleurs, on observe en moyenne une productivité très semblable entre les parcelles en conventionnel et les prairies de l'ENS (voir annexe 3) . Observation confirmée par les exploitants qui expliquent que les inondations permettent un apport sédimentaire important qui amende les sols. En effet, la seule zone où l'un des exploitants souhaiterait effectuer des apports, se trouve sur la partie nord de l'ENS, où la digue est en position basse pour des raisons mécanique, diminuant ainsi grandement les inondations. Il aurait été intéressant de comparer les rendements d'une coupe à l'échelle régionale, mais les données obtenues (Gaillet J-R. 2015) sont des moyennes à l'année . Or sur l'ENS, les prairies ne sont fauchées (à un exploitant près) qu'une seule fois pour des raisons de temps de travail, et permettent donc pas une comparaison pertinente.

Cependant, les exploitants sont généralement d'accord pour dire que la qualité n'est pas aussi bonne que sur leurs propres parcelles. Plusieurs raisons sont mises en avant : les espèces inféodées aux zones humide (Reine des prés, *Filipendula ulmaria* ; Roseaux à balais, *Phragmites australis* ; Jonc, *Joncus...*) qui sont parfois en très grande quantité et baissent la qualité fourragère. Les problèmes lié aux crues : poussières, bois flottants, déchets... Et enfin, les dates de fauches parfois retardées, pour des raisons de portance du sol, empêchent de récolter le foin lorsqu'il est à son stade optimal, et la montée en graine baisse également la qualité du foin. Malgré ces inconvénients, ils sont satisfaits de pouvoir exploiter ces parcelles qui présentent une fraîcheur importante lors de la saison estivale, une sécurité lors des années sèches et une régularité des récoltes. En effet, certains exploitants ont relevés que quelque soit le climat, les zones humides permettent d'assurer une production fourragère en été (voir annexe 4) .

Parmi les exploitants interrogés, deux groupes se forment. Ceux dont la production sur l'ENS est faible par rapport aux stock fourragers de l'exploitation, 5/7 exploitants : de 0 à 25 % (voir annexe 3) . Ces derniers sont relativement indépendants de l'ENS, et voient l'exploitation des prairies du Roy comme un "bonus", une sécurité lors des années sèches. Parfois la prairie est simplement fauchée afin d'éviter la propagation des plantes à qualité fourragère médiocre, mais le foin n'est pas récolté. Mr Denonnain par exemple proposait de faire pâturer ses parcelles par Mr Joubert C., car lui même n'aurait pas besoin de récolter cette année. Mr Champion a également vendu son foin à Mr Joubert C., n'en ayant pas lui même l'utilité. Mr Besnard quand à lui n'a pas voulu continuer la fauche des parcelles situées dans la partie Nord de l'ENS, souhaitant effectuer du pâturage dans des parcelles actuellement non exploitées dans la partie Est de l'ENS. Mr Roy nous a avoué ne faucher ses parcelles que parce qu'il avait le temps et l'envie, mais étant proche de la

retraite, il doute que son frère continue à les entretenir après son départ. Mr Joubert quand à lui considère que "les vieilles prairies c'est toujours mieux", mais il rencontre des problèmes vis à vis du "pâturage sauvage" des chevaux des Gens du Voyage (GDV) qui ont tendance à raser ses prairies avant que lui même ne puisse les faucher et diminuant ainsi grandement leur productivité. Les 2/7 exploitants restant présentent une forte dépendance aux prairies de l'ENS : l'un d'eux a un rapport production sur l'ENS/stocks allant jusqu'à 62 % pour une trentaine d'hectares fauché (voir annexe 3) . Cet exploitant, Mr Poupault, a précisé vouloir continuer l'exploitation des prairies de l'ENS, souhaitant même augmenter encore le nombres de parcelles contractualisées.

On observe par ailleurs, un fort désir de la part des exploitants d'être en autonomie complète, tant au niveau fourrager qu'au niveau des concentrés et de la paille (voir annexe 3) . Le calcul des besoins en stock fourrager du troupeau a été effectué suivant ce calcul : *besoin* (kg/j ; donné par l'exploitant si possible, sinon avec une valeur moyenne de 13.5 pour du bovin viande) x UGB x nb jours intérieur + quantité affouragée sur période "en extérieur". Permettant ainsi de calculer la différence entre la production et les besoins théorique du troupeau. Le seul exploitant ayant une autonomie paille et concentré nulle se trouve être exploitant dans 3 structures familiales différentes, avec lesquels il effectue des échanges régulier afin que l'entité complète soit autonome. A contrario, d'autres exploitants sont plus qu'excédentaires en concentré, de par leur atelier céréalier important. Pour ces raisons, il est compliqué d'effectuer des comparatifs de taux de pâturage ou de fauche : certains exploitants séparent totalement leurs divers ateliers, tandis que d'autres les prennent dans un tout. De même pour le chargement à l'exploitation, le seul exploitant ayant un chargement supérieur à 1 se trouve également être celui qui travaille dans 3 structures familiales et qui par conséquent n'a parlé que de ses prairies permanentes lors de l'entretien, sans prendre en compte les surfaces utilisées pour cet atelier mais déclaré à la PAC dans une autre structure. A contrario, l'exploitant en caprin lait présente une SAU de 275 ha, dont 250 ha de cultures pour son atelier céréalier. Mais il a su facilement dire la surface comprise dans ces 250 ha qui était utilisé pour son atelier caprin, et ainsi permettre un calcul de chargement pour l'atelier.

Etude parcellaire au cas par cas :

Suite aux entretiens, de nombreuses précisions et pistes d'amélioration on pu voir le jour. Les exploitants on pu présenter l'ensemble des problèmes rencontrés sur leurs parcelles, et faire des préconisations afin d'améliorer ou de faciliter l'entretien de ces dernières. Parmi ces demandes, toutes ne sont pas réellement réalisables, mais permettent

		€/ha	ha	Total
	Déssoucher (200 €/souche)	2000	2	4000
	Nettoyer coupe (Branchages)	850	3	2550
	Niveler (Cover crop ; Herse rotative...)	300	4,5	1350
	Girobroyer	100	6	600
Mesures complete	Ensemencer	350	15	5250
	Déssoucher+Girobroyer+Ensemencer	2450	2	4900
	Nettoyer+Girobroyer	950	3	2850
	Niveler+Ensemencer	650	4,5	2925
	Total		24,5	15925

Illustration 4 : Tableau de coût des différentes mesures demandées par les exploitants

tout de même d'avoir une idée des difficultés d'exploitation. Par exemple le réaménagement d'un pont qui traverse le canal, qui est de taille très réduite et oblige l'exploitant à se procurer un matériel adéquat le traverser. D'autres exploitants souhaiteraient des améliorations inapplicables sur la zone : la possibilité d'obtention de terrain sains plus tôt dans l'année, ce qui est compliqué sur une zone humide ; la disparition des déchets et bois flottants apportés par les crues. Malgré ces revendications, les exploitants savent pertinemment que ces aléas ne sont pas contrôlables et ne blâment personne. "C'est comme ça, hein ! On peut rien y faire, c'est normal, c'est la nature". Cependant, certains exploitants demandent tout de même si les apports sont vraiment interdits, notamment Mr Poupault qui a fait remarquer que la partie nord de l'ENS n'étant plus soumise aux inondations et le foin étant exporté régulièrement, le sol a tendance à "fatiguer" (voir annexe 5) .

Des demandes plus réalisables ont été formulées, certaines sont déjà prévues, d'autres sont à mettre en place en priorité sur les zones présentant un entretien actuel nul, afin d'éviter une fermeture des milieu et limiter les coûts de réouverture. Les principaux problèmes rencontrés sont dus à l'exploitation et à l'abattage des parcelles boisées (voir *Illustration 4*) . Il en résulte des branches ou des arbres morts tombant sur les parcelles avoisinantes et empêchant l'exploitation de celles-ci, un "nettoyage des coupes" par extraction de ces gros branchages est donc nécessaire. Nettoyage pouvant aller même jusqu'à un dessouchage des souches oubliées, un girobroyage et un réensemencement de la parcelles pour ré-ouvrir le milieu et améliorer la qualité fourragère. Outre l'abattage en lui même, le passage régulier des machines forestières déforme les parcelles, et créé de profondes ornières recouvertes par la flore et rendant risqué l'exploitation de ces dernières. Des travaux de nivelage des passages ou même des parcelles entières seraient donc à envisager. Ces différents travaux ont un coût et ne pourront pas tous être mis en place (voir *Illustration 4*) .

Outre les problèmes liées aux abattages, la végétation inféodée aux zone humides peu aller jusqu'à l'envahissement et l'étouffement des autres espèces végétales, comme dans le cas du roseaux à balais (*Phragmites australis*) . Cet envahissement serait du à un déficit d'entretien de la parcelle, les roseaux étant plus précoces que les autres espèces, ils les étouffent s'ils ne sont pas coupés à temps. La partie Nord Est de l'ENS qui n'est pas entretenue (voir annexe 6) est caractéristique de cette dynamique. Les zones qui ne sont jamais coupées présentent une végétation à très forte dominance de roseaux, alors que les parcelles qui sont girobroyées par la CCLD pour limiter la fermeture du milieu présentent une propension moindre de ces derniers. Afin de remettre en état ces parcelles (dans un but

	Prix à l'ha (€)	Superficie supposée (ha)	Prix total (€)
Classe 2	89.65	67.79	6077.37
Classe 3	71.72	11.2	803.26
		78.99	6880.63

Illustration 5 : Tableau des valeur locative à l'hectare en fonction de la classe des sols

agricole), il est demandé d'effectuer un girobroyage de ces parcelles, ainsi qu'un réensemencement sur les zones où les espèces dites fourragères sont absentes. D'autres plantes moins envahissantes comme la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), diminuent fortement la qualité du foin. Ces parcelles sont tout de même fauchées, mais le foin y est rarement récolté.

2. La pertinence d'un bail environnemental

Le statut du fermage oblige le locataire à entretenir le bien loué selon le principe dit du "bon père de famille" et donc à ne pas exercer sur le bien des pratiques néfastes pour celui-ci. Mais la Loi d'Orientation Agricole du 5 janvier 2006 a souhaité aller plus loin dans le verdissement de l'activité agricole en créant le bail dit "à clause environnementale". La conclusion pour une durée minimale de 9 ans de ce bail est soumise à conditions et il n'est que partiellement soumis au statut du fermage (Chambre d'agriculture du Calvados. 2012) . "Des clauses visant au respect par le preneur de pratiques ayant pour objet la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, des paysages, de la qualité des produits, des sols et de l'air, la prévention des risques naturels et la lutte contre l'érosion, y compris des obligations de maintien d'un taux minimal d'infrastructures écologiques, peuvent être incluses dans les baux lorsque le bailleur est une personne morale de droit public, une association agréée de protection de l'environnement, une fondation reconnue d'utilité publique..." (Article L411-27. 2014) . Ces baux environnementaux sont prévus pour les parcelles ayant fait l'objet d'un document de gestion officiel, qui soient en conformité avec ce document, et situées dans une zone particulière, un site Natura 2000 est un exemple parmi d'autres. (Eaufrance. 2011)

La législation permettant la mise en place de ces baux sur le site de l'ENS, une rapide étude économique a été effectuée afin d'analyser l'intérêt de celle-ci. Il est à noter que les minimas de loyer ne lui sont pas applicables, malgré le fait que ce soit un bail rural et qu'il est à ce titre soumis au statut de fermage. Le loyer fixé pourra donc être en dessous du minimum imposé par l'arrêté préfectoral, du fait des contraintes réglementaires qui lui sont liées. (Chambre d'agriculture du Calvados. 2012) . La valeur locative des terres est classée en différentes catégories en fonction du type de sol. De part la forte humidité du site, les parcelles situées dans l'ENS sont de classe 2 à 3, malgré un bon potentiel des sols (THEMA Environnement. 2008) . Les calculs sont effectués sur la base du prix minima de fermage (DDT. 2014) pour un bail rural classique et sont donc à revoir à la baisse en raison de la particularité de ce dernier. Par ailleurs le calcul de la superficie a été considéré sur l'ensemble des prairies en propriété de la CCLD et est donc également à moduler en fonction de la quantité de baux pouvant être mis en place (voir *Illustration 5*) .

Ces calculs ont été fait avec une vision "utopique" dans le cas où toutes les parcelles seraient en contrat. Malheureusement, certaines ne sont pas ou peu exploitables mécaniquement, d'autres ne sont pas encore "nettoyés" des précédentes coupes de peuplier, d'autres encore n'ont pas étéensemencées et sont donc peu attirantes pour les exploitants... Après rencontre avec le technicien du GDA (Groupement de Développement Agricole) du territoire, les prix de location pour des parcelles de l'ENS seraient entre 20 à 50 €/ha. Soit 1600 à 4000 €. Ce qui représente une somme très faible à l'échelle de la CCLD. Par ailleurs, le contractualisation de baux d'au moins 9 ans irait à l'encontre des objectifs de la CCLD qui souhaite pouvoir garder une certaine liberté d'action sur ces prairies. D'autant plus que lors des rencontres avec les exploitants, une grande partie d'entre eux a clairement stipulé que le jour où l'exploitation devenait payante, ils se retireraient de l'ENS. En effet, la récolte du foin sur l'ENS ne compense le coût de la mécanisation que parce que les exploitants ont tendance à ne pas compter leur temps de travail, et qu'elle leur procure une assurance lors des années sèches (voir *Illustration 6*) . La réalité des besoins et la qualité du foin étant telle, que les agriculteurs "ne payeront pas pour ça" et préféreraient acheter du foin de bonne qualité. Un autre intérêt du bail serait d'inciter les agriculteurs à être acteurs et gestionnaires de ces parcelles plutôt que simples consommateurs, mais le fait d'effectuer des prêt à usage renouvelables à long terme assure déjà une gestion continue : afin d'assurer une qualité et une sécurité continue, les exploitants sont tout à fait conscients de la nécessité d'exploiter durablement ces parcelles.

L'apport financier d'un bail environnemental est donc très faible en comparaison des contraintes qui en découlent. Cette idée a donc été écartée par Mme Sophie Métadier, l'élue responsable de la délégation du Développement Durable et de l'Urbanisme.

		Vente		Total		
1 ha		1 coupe 4 t	2 coupes 6 t			
Prix vente	Min (40 €/t)	160	240	Prix revient (prix vente - 50 €/t)	-40	-60
	Moy (90 €/t)	360	540		160	240

Illustration 6 : Tableau des prix de vente et de revient de la vente de foin sur 1 hectare en fonction du nombre de coupes

3. La valorisation par la vente de foin

Dans le cas où la gestion ne serait plus délégué à des exploitants, et la fenaison réalisée par la CCLD, une étude des prix de vente à été effectuée (voir *Illustration 6*). Calcul effectué sur une moyenne de 90 €/t pour du foin de prairie naturelle, et un rendement moyen de 4 tMs/ha pour une première coupe et de 2 tMs/ha si seconde coupe (Chambre d'agriculture de l'Indre. 2012 ; Chambre d'agriculture du Nord-pas de Calais. 2015) . Un prix de base de coût de mécanisation de 40 €/tMs a également été pris afin de faciliter les calculs (Institut de l'Elevage. 2011) . Ce prix ne prend cependant pas en compte le temps de travail : de 3 à 3h30 de temps de travail par hectare, à un coût minimal de 15 €/h, ce qui donne un coût d'exploitation moyen de 50 €/tMs (Girault. 2014) .

Les aléas climatiques depuis 2012 sont tels que les agriculteurs sont excédentaires en foin, faisant chuter les prix : les réels prix de vente tendront plus vers les 40 €/t, d'autant plus que la qualité fourragère est considéré comme moyenne. Dans ces calculs n'a pas été pris en compte la nécessité de stockage du foin et du prix de location de l'abri. Ajouter à cela les difficultés à effectuer 2 coupes dans l'année due à la portance du sol. La production et la vente de foin par la CCLD ne semble pas rentable.

Par ailleurs, la possibilité de sous-traitance de la fenaison par une entreprise extérieure semble compliquée : les exploitants de la régions étant en grande partie en CUMA et/ou ayant leur propre matériel de fenaison, ils sont autonomes dans leur production fourragère. Par conséquent il y a peu de concurrence entre les entreprises, et cela fait fluctuer les prix d'exploitation à la hausse.

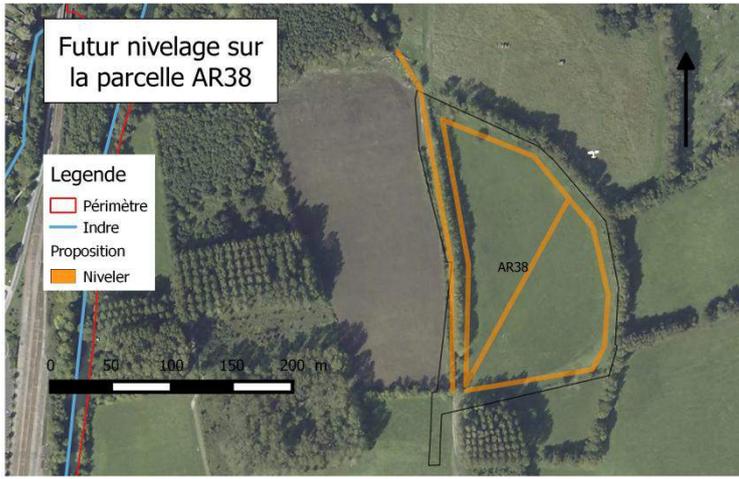


Illustration 9 : Cartographie des futures travaux de nivelage sur la parcelle AR38

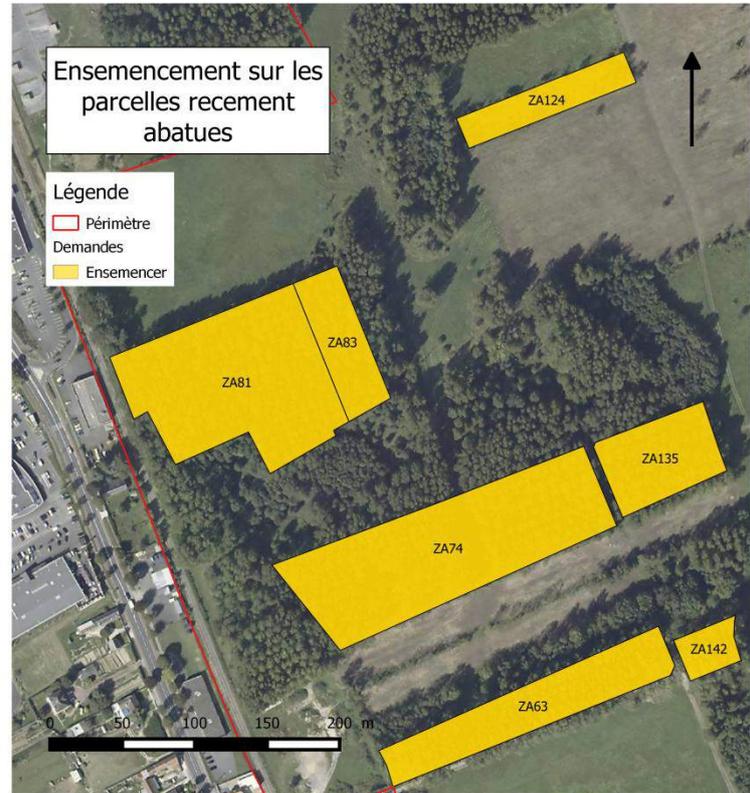


Illustration 8 : Cartographie des futures ensemencement sur les parcelles qui seront exploitées par Mrs Ruby et Joubert

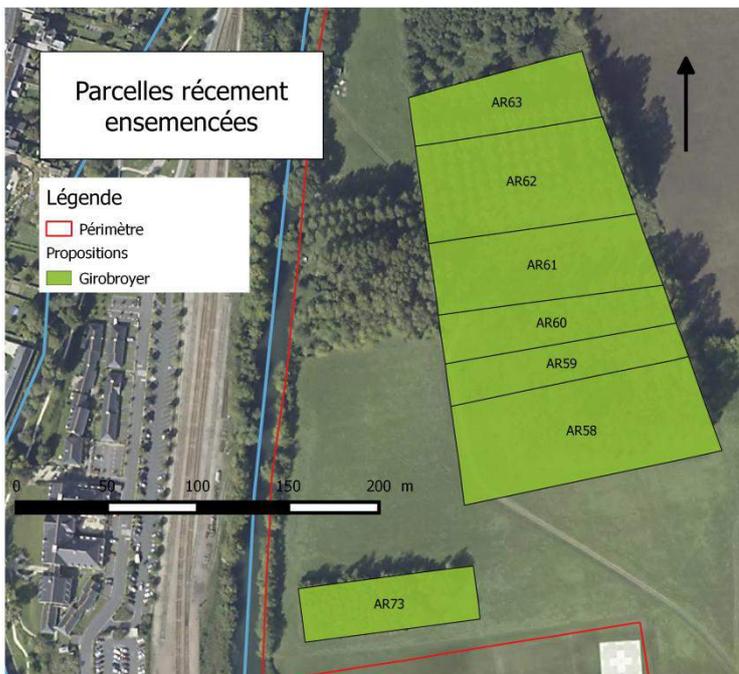


Illustration 10 : Cartographie des parcelles ensemencées en 2015 pouvant nécessiter un réensemencement

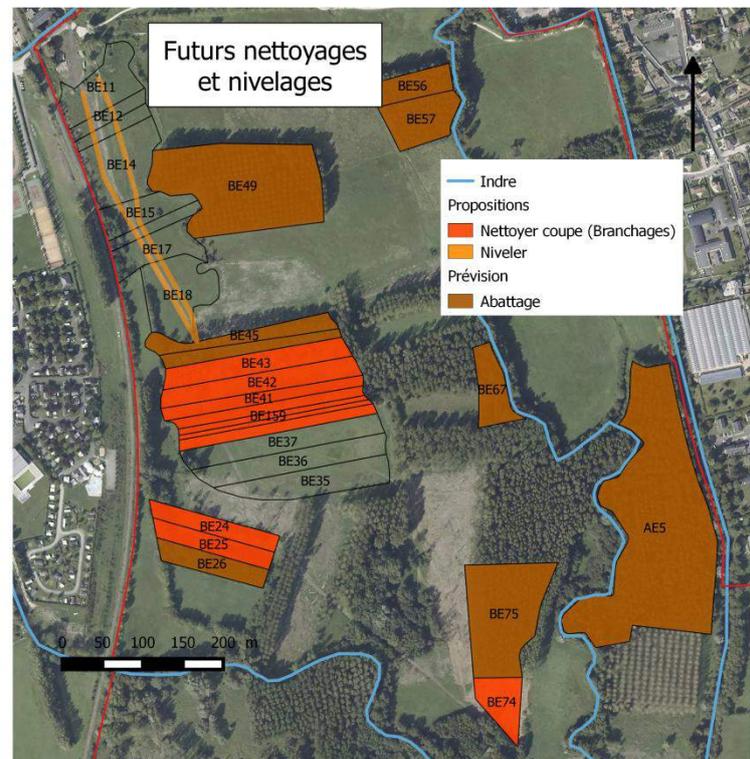


Illustration 7 : Cartographie des futurs nettoyages et nivelages prévus sur les parcelles déjà reconverties, et des d'abattage en cours ou en prévision

B. Propositions et perspectives

Suite à ces recherches et analyses, une réorganisation (en commun accord avec les exploitants) de l'attribution des parcelles pour obtenir des ensembles plus cohérents, semble nécessaire afin de faciliter l'exploitation et ainsi assurer un entretien durable sur toutes les parcelles en convention. (voir annexe 7)

Pour un entretien durable des prairies de fauche

Concernant les demandes exprimées par les exploitants, certaines mesures sont déjà prévues, comme le nivelage des passages dans la partie nord, sur la parcelle AR38 de Mr Roy (voir *Illustration 7 / annexe 8*) . Un devis a déjà été réalisé, et le montant des travaux estimé à 180 €. Les travaux d'abattage étant terminés dans cette zone, la remise en état sera définitive. Un réensemencement n'est cependant pas prévu, le travail du sol étant linéaire, un réensemencement naturel par les espèces présentes à proximité est préféré par écologique et économique. De plus, la quantité de semences encore à disposition étant limitée, ces dernières sont réservées pour les parcelles récemment abattues et qui seront exploitées par Mrs Ruby et Joubert (voir *Illustration 8 / annexe 9*) . Le travail du sol avant ensemencement et l'ensemencement en lui même est à la charge de l'exploitant. La CCLD elle, s'engage à fournir les semences. Concernant les parcelles qui ont été ensemencées l'année passée, mais dont les semences ne semblent pas avoir pris, il a été conseillé aux agriculteurs d'effectuer un girobroyage d'automne afin de limiter l'expansion du roseau et favoriser la pousse des espèces fourragères (voir *Illustration 9 / annexe 10*) . Un second girobroyage de printemps afin d'épuiser le roseau qui est plus précoce pourrait éventuellement être conseillé (dans la limite de portance des parcelles) . Suite à quoi l'entretien régulier de ces parcelles permettra d'établir un cortège floristique diversifié favorable à l'exploitation fourragère.

Le nettoyage des restes de coupe et le nivelage des derniers chemins empruntés par les engins est également prévu (voir *Illustration 10 / annexe 11*) . Ce nettoyage peut être effectué mécaniquement à l'aide d'un système de griffes qui récupère tous les branchages sur la parcelle. Le coût de ce nettoyage est estimé à 850 €/ha, soit près de 3000 € pour les 3.5 ha. Par la suite un girobroyage de ces parcelles peut être effectué, afin de certifier une mécanisation sécurisée de la parcelle, ainsi que la remise à un stade moins évolué du milieu. Le coût de ce girobroyage est estimé à 100 €/ha, soit près de 350 € pour ces 3.5 même hectares (voir *Illustration 4*) . Mais ces travaux ne seront effectués qu'une fois les derniers chantiers d'abattage de chaque zone terminés, tant que les machines empruntent ces passages. Le nivelage des accès sur une surface d'environ 1 ha est estimé à 300 €.

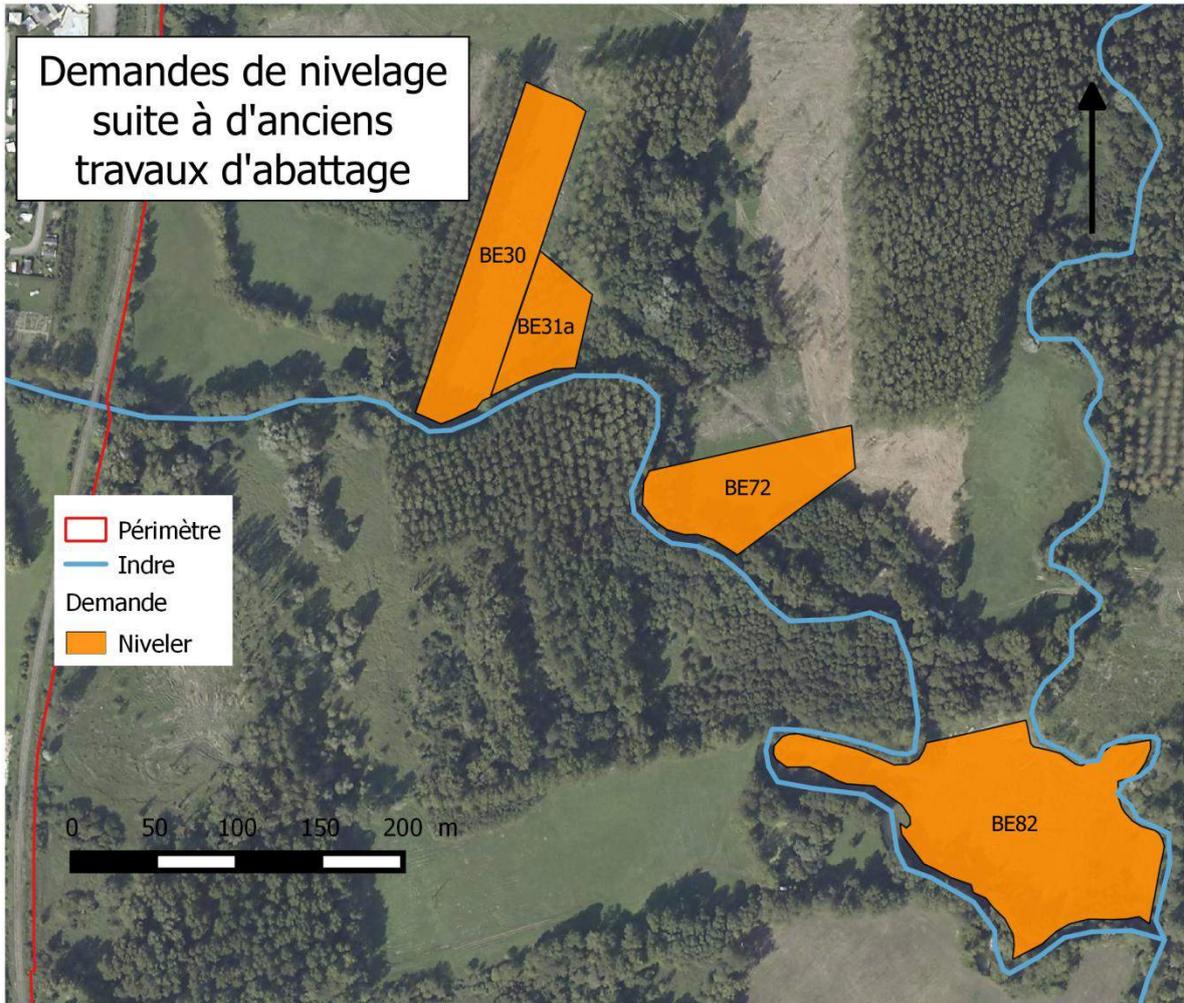


Illustration 12 : Cartographie des demandes de nivelage sur les parcelles de Mrs Ruby et Poupault

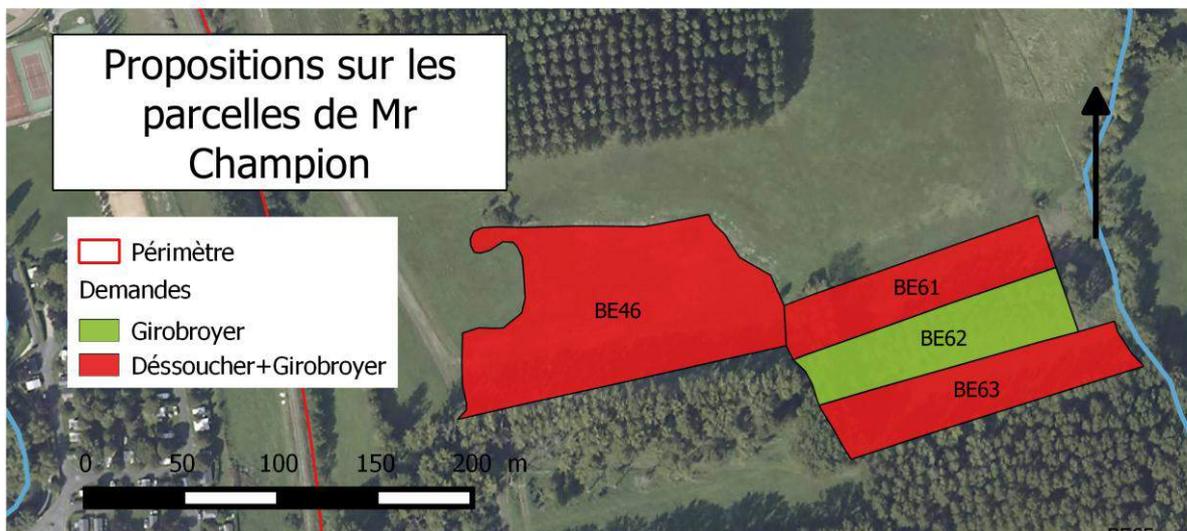


Illustration 11 : Cartographie des demandes de gestion sur les parcelles de Mr Champion

Les parcelles de Mrs Ruby et Poupault présentant une surface peu plane et nécessitent selon les agriculteurs des travaux d'aplanissements (voir *Illustration 11 / annexe 12*) , mais cela ne me semble pas une priorité de gestion. En effet ces parcelles ont été reconverties en 2012 et sont entretenues depuis lors, de ce fait la végétation commence tout juste à se stabiliser. Effectuer un nivelage de ces parcelles remettrait le sol à nu, nécessitant de nouveau un temps de remise en place de la flore dans le cas d'un ensemencement naturel, ou un coût si réensemencement anthropique. Par ailleurs ces parcelles sont entretenues (la seule contrainte exprimée par les exploitants étant un temps d'exploitation plus long sur ces parcelles du fait des difficultés de mécanisation) donc, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'effectuer des actions sur ces parcelles dans les circonstances actuelles.

Les parcelles attribuées à Mr Champion, qui ne sont pas entretenues par ce dernier (voir *Illustration 12 / annexe 13*) car il craint de les exploiter pour des raisons de possibles casses matérielles sur des résidus d'abattage. Lors d'une visite sur le terrain avec l'exploitant, un souche a été observée à la limite des parcelles BE61 et BE62. Le sol de la BE62 était à nue lors de ma première observation en mai et je n'ai vu aucune autre souche sur cette parcelle. Les parcelles BE61 et BE63 étant déjà recouvertes de roseaux, certaines souches pourraient effectivement être cachées. Mais Mr Bardou effectue chaque année du girobroyage sur la parcelle BE46 afin de limiter la dynamique de reboisement, et n'a jamais eu l'occasion d'observer des souches sur cette parcelle, assurant une exploitation sans risque. Il me semble important de noter que ces parcelles n'ont jamais été ensemencées et sont donc en repousse naturelle. Avec l'entretien actuel qui est malheureusement peu régulier, la flore inféodée aux zones humides considérée de mauvaise qualité, pourrait rebuter l'agriculteur à faucher. Le retrait des dernières souches oubliées lors des abattages est indispensable pour assurer à l'exploitant une sécurité pour son matériel. Le coût de ce dessouchage est estimé à 200 €/souche, dans ce cas la souche est broyée "manuellement" en profondeur. Si le nombre de souches est supérieur à 10/ha, il serait peut être plus intéressant d'effectuer un dessouchage mécanique de la parcelle avec un broyeur forestier à une profondeur de 5 cm. De par la faible quantité de souches observées, le coût de dessouchage de ces parcelles devrait être peu important. Par ailleurs, il me semble important de girobroyer ces parcelles avant la pousse de printemps, afin d'inciter Mr Champion à les exploiter. Soit environ 250 € pour les 2.5 ha. (voir *Illustration 4*) . Si d'aventure l'exploitant persiste à les délaissier, la gestion devra être déléguée à un autre exploitant. Mr Poupault qui est le plus proche, s'est déjà proposé.

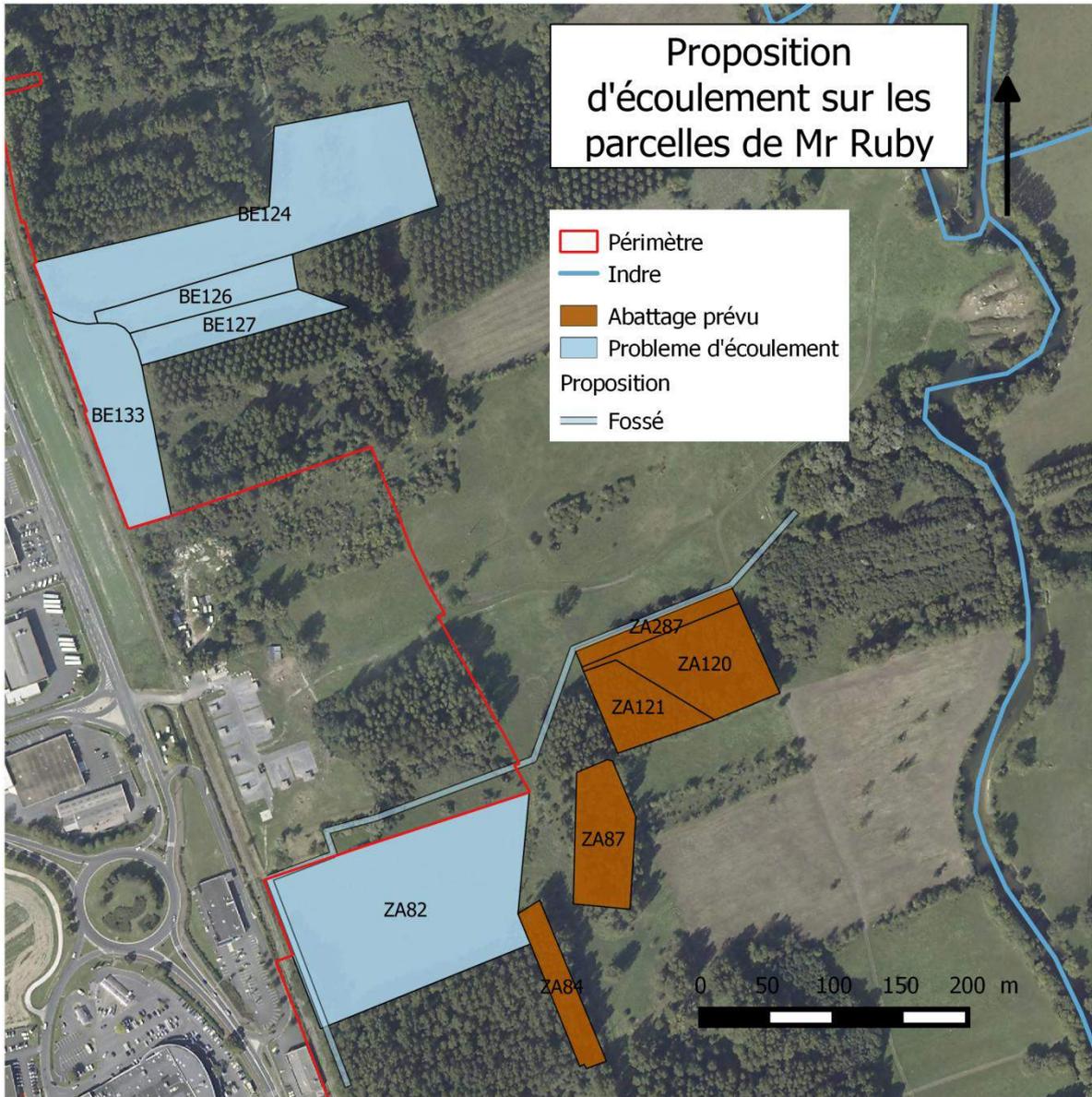


Illustration 13 : Cartographie des problèmes d'écoulement sur les parcelles de Mr Ruby

Concernant les soucis d'écoulement de Mr Ruby sur certaines de ses parcelles, il a effectivement été observé, qu'une buse évacuant l'ensemble de l'eau provenant de la zone industrielle de Tivoli traverse la voie de chemin de fer et se déverse sur la parcelle ZA82 (voir *Illustration 13 / annexe 14*). Par ailleurs il se trouve que ces parcelles sont à une altitude très basse, et sont donc les premières à subir des inondations et, de par les nombreux boisements alentours sont les dernières à s'assécher. Afin de répondre au problème de l'évacuation de la buse, il a été proposé de prolonger le fossé situé à la sortie de la buse, et de rejoindre l'ancien bras de l'Indre maintenant à sec afin d'éviter que l'Indre ne se déverse dans ce fossé. En effet la topographie est telle que le niveau d'eau de l'Indre est régulièrement à une altitude supérieure aux parcelles en question. Le positionnement de ce fossé est encore en cours de réflexion : des abattages sur les parcelles à proximités sont prévus et permettront une meilleure visualisation de l'ensemble ; des analyses topographiques pourraient être mises en place afin d'assurer que ce fossé permettra une évacuation et non une accumulation de l'eau. Par ailleurs, vis à vis des parcelles BE124 ; 126 ; 127 et 133, aucune autres mesures ne peuvent être mises en place. Des fossés sont déjà présents le long de la partie Nord de la parcelle BE124 et entre les parcelles BE124 et 126. L'abattage des peupleraies alentours permettrait un meilleur ressuyage du sol, mais ces parcelles sont privées et dépendantes du bon vouloir des propriétaires. Cependant, certaines parcelles situées plus au Nord et donc en aval sont en cours d'abattage depuis plusieurs années et grâce aux conditions de sécheresse exceptionnelles de cette années pourraient finir d'être reconverties d'ici fin 2015, permettant une meilleure évacuation de l'eau.

Un objectif important de la CCLD : le pâturage

La CCLD souhaite depuis plusieurs années mettre en place du pâturage sur les prairies de l'ENS. Malgré un historique de pâturage, plusieurs problèmes ont vu le jour. La partie Sud de l'ENS, exploitée par Mrs Ruby et Joubert, pourrait être favorable au pâturage : la zone est peu fréquentée, Mr Ruby parle d'une époque de pâturage libre au milieu des boisement et des milieux ouverts. Cependant des antécédents de conflits avec les GDV ne permettent plus d'exploiter ainsi cette zone.

Par ailleurs, d'autres possibilités ont vu le jour sur le reste de l'ENS. Mr Besnard qui fauchait auparavant ses parcelles souhaite revenir à une gestion plus pastorale de son exploitation bovine. C'est pourquoi il a été proposé de lui attribuer un ensemble de parcelles

Proposition de pâturage sur les parcelles de Mr Besnard

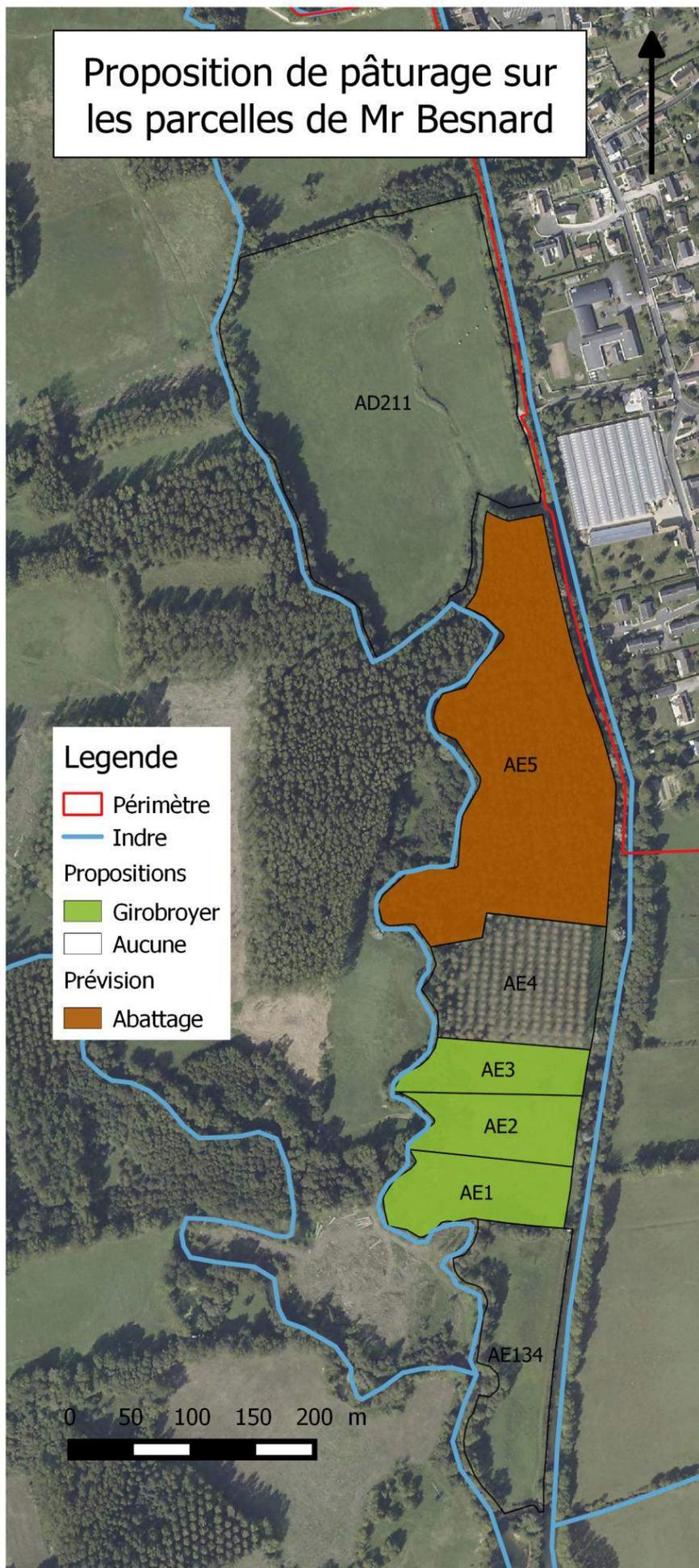


Illustration 14 : Cartographie des propositions de pâturage sur les futures parcelles de Mr Besnard et des mesures de gestion pouvant être demandées

autrefois non exploitées formant une continuité le long du canal (voir *Illustration 14 / annexe 15*) . La parcelle AD211 est privée et ne rentre de ce fait pas dans nos propositions de gestion. Les parcelles AE2 et AE3 sont également privées, mais les propriétaires ont délégué la gestion à la CCLD qui peut de se fait la proposer à Mr Besnard. La parcelle AE5 est actuellement en cours d'abattage, Mr Besnard a proposé de laisser les souches en terre, n'ayant pas besoin de mécaniser. La Parcelle AE4 est une "jeune" peupleraie propriété de la CCLD, Mr Besnard peut mettre en place du pâturage sous arbres. Les parcelles AE1 et AE2 ont récemment été reconverties mais n'ont pas été semées et ne sont pas entretenues depuis. Il est conseillé d'effectuer un girobroyage afin mettre la végétation à un stade de jeunes pousses plus appétentes pour les bovins et limitant ainsi les refus. La parcelle AE134 est actuellement attribuée à Mr Poupault, cependant malgré une fauche régulière de cette dernière, il ne parvient pas à obtenir du foin qu'il juge récoltable. De ce fait il est proposé de lui retirer la gestion de cette dernière afin de la faire pâturer.

Le périmètre à clôturer de l'ensemble de parcelles AE1 à AE5 est d'une longueur d'environ 1500 m, et de 650 m pour la parcelle AE134. Des accès aménagés au cours d'eau sont également à prévoir, suivant le nombre de paddocks prévus par l'exploitant (estimé au nombre de 2) . L'organisation des clôtures et de la pose d'abreuvoirs est géré par la CCLD, et est à la charge de l'exploitant. Des aides contrat rivière peuvent être demandés pour tout aménagement favorable au bon état du cours d'eau et à proximité directe de ce dernier. Cette aide financière porte à un financement des aménagements de 80% à charge de la CCLD et de 20% à charge de l'exploitant (voir *Illustration 15*) . Cependant, si l'exploitant le souhaite, il peut fournir le matériel, et la CCLD elle met à disposition de la main d'œuvre pour aider l'exploitant à la mise en place.

Contrat rivière	Quantité	CCLD	Exploitant
Clôture admissibles	1 060 m	5 936 €	1 484 €
Clôture non admi.	1 090 m		7 630 €
Accès cours d'eau	2	1 280 €	320 €
Total		7 216 €	9 434 €

Illustration 15 : Tableau des coût théoriques pour la mise en place de pâturage par Mr Besnard

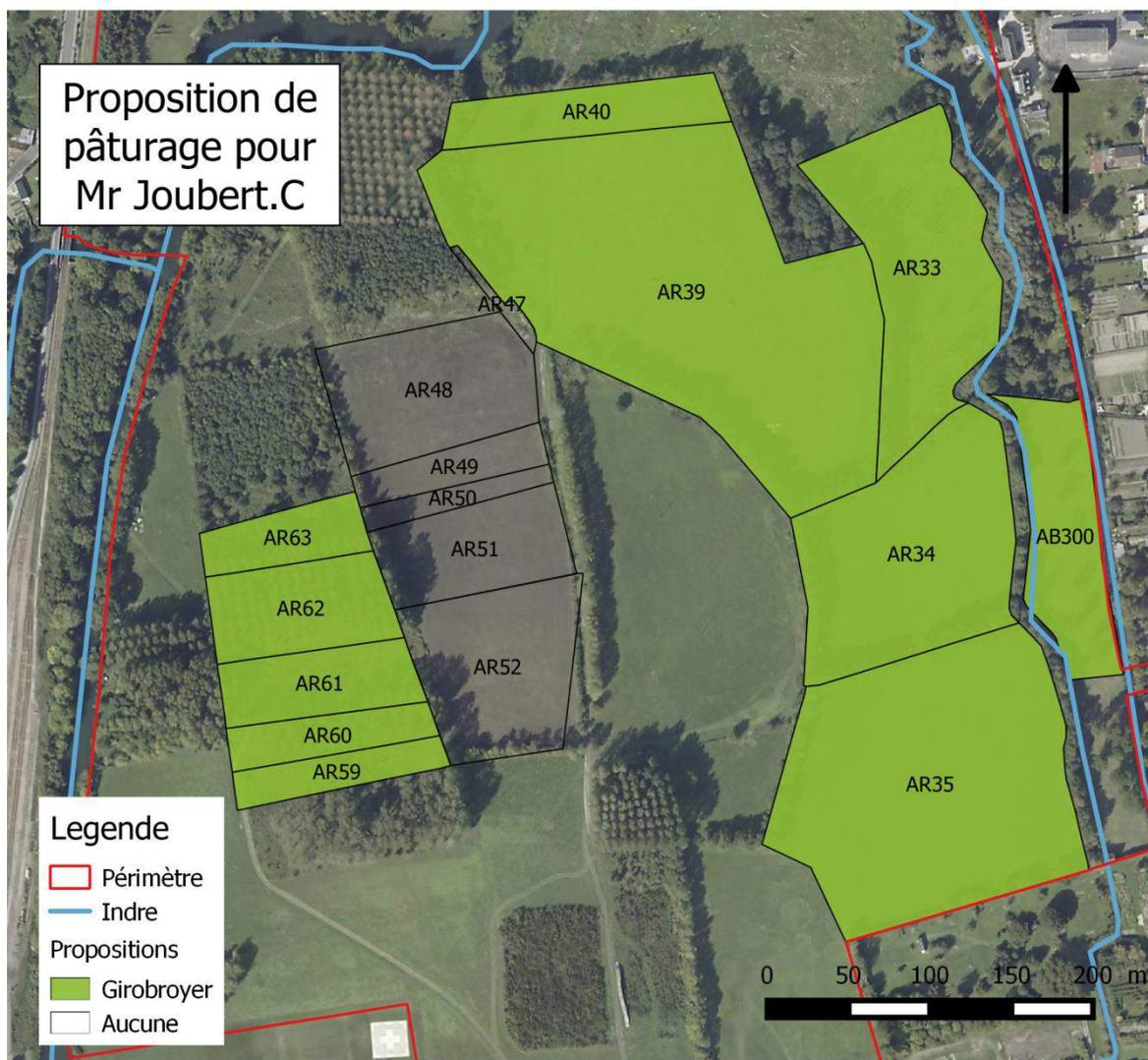


Illustration 16 : Cartographie des proposition de pâturage sur les futures parcelles de Mr Joubert.C et de Mr Denonnain, et des mesures de gestion qui vont être mise en places par Mr Joubert.C

Contrat rivière	Quantité	CCLD	Exploitant
Clôture admissibles	700 m	3920 €	980 €
Clôture non admi.	3 050 m		21 350 €
Passage à gué	1	1 280 €	320 €
Pompes à museau	2	800 €	200 €
Total		6 000 €	22 850 €

Illustration 17 : Tableau des coût théorique pour la mise en place de pâturage par Mr Joubert.C

Un deuxième exploitant nous a contacté afin de mettre en place du pâturage bovin sur la zone Nord de l'ENS (voir *Illustration 16 / annexe 16*) . Il s'agit d'un troupeau de race angus, ayant des caractéristiques rustiques et étant adapté aux zones humides. La parcelle AB300 est propriété de Beaulieu-les-Loches, qui a accepté de déléguer la gestion de la partie Nord afin de permettre une sécurité au sec en cas d'inondation, le temps à l'exploitant d'enlever son troupeau. La parcelle AR35 est propriété de Loches, mais la gestion a été déléguée à la CCLD, qui l'a à son tour délégué à Mr Poupault. Cependant, la partie visible sur la carte n'est pas entretenue par celui-ci, du fait des nombreux roseaux présents. De même pour la parcelle AR34 qu'il n'entretient pas non plus, pour des raisons d'accès, de continuité par rapport à ses autres ensembles, et de qualité fourragère jugée insatisfaisante. Les parcelles AR33 ; 39 et 40 étaient jusqu'à l'année passée gérées par Mr Besnard, mais ce dernier n'a pas souhaité continuer à les exploiter pour des raisons d'accès. Ces parcelles n'ont donc pas été entretenues cette année, entraînant ainsi un prolifération du roseau à l'encontre des espèces fourragère. Les parcelles avoisinantes qui sont régulièrement entretenues présentent une diversité et une qualité fourragère satisfaisante, de ce fait Mr Joubert.C espère réussir à valoriser ces prairies et à diminuer l'envahissement du roseau en mettant en place du pâturage tournant. Cependant, pour les même raisons que les parcelles AE1 et AE2 de Mr Besnard, il est conseillé de girobroyer au plus tôt les parcelles, afin d'éviter à la végétation d'être étouffés par les roseaux, et d'effectuer un second girobroyage d'automne ou de début printemps (en fonction de la portance des parcelles) afin de mettre la végétation à un stade de jeunes pousses plus appétentes pour les bovins pour limiter les refus. Mr Denonnain avait proposé de permettre à Mr Joubert.C de faire pâturer le regain, ne faisant lui même qu'une seule fauche sur ses parcelles.

Le linéaire de clôture de ces parcelles avec une estimation de 5 paddocks est de 2 750 m, plus le périmètre des parcelles de Mr Denonnain de 1 000 m (voir *Illustration 17*) . L'installation de 2 pompes à museaux déplaçables entre chaque paddocks permettra d'abreuver un troupeau d'une vingtaine de tête. La prise d'eau pourra être faite directement au cours d'eau pour les parcelles à proximité directe, et un puits situé sur la parcelle AR47 permettra d'alimenter en eau les parcelles avoisinantes. Les points d'eau pourront ainsi être installés à une distance inférieure à 200m du point le plus éloigné de la parcelle, afin d'éviter les déplacement massifs et les "bousculades". Une distance de 3m entre les 2 pompes évitera également la compétition. (AADL. 2006) . Un passage a gué devra également être créé afin de traverser le cours d'eau pour atteindre la parcelle AB300. De même que pour Mr Besnard, des aides contrat rivières peuvent être accordées.

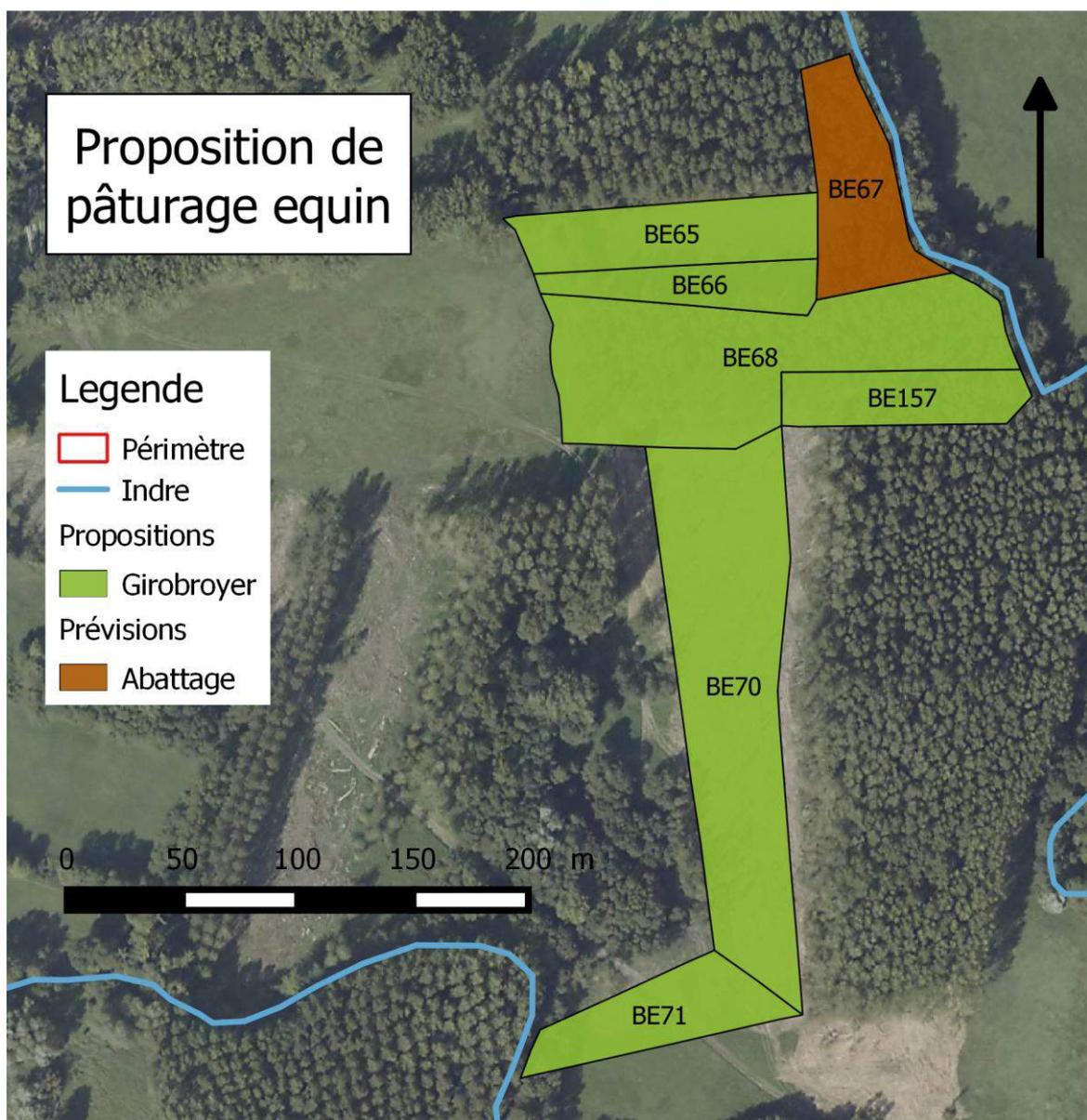


Illustration 18 : Cartographie des possibilités de pâturage et des mesures de gestion devant être mises en place pour améliorer la qualité fourragère des parcelles.

Une troisième zone présentant des possibilités de pâturage est encore en cours de réflexion (voir *Illustration 18 / annexe 17*). La parcelle BE71 est actuellement en contractualisation avec Mr Poupault, cependant ce dernier ne l'exploite pas au vue des nombreux branchages et ornières laissé par les machines lors de sa reconversion. La parcelle BE70 a été abattue en 2011, mais de jeunes arbres ont été laissé lors de la reconversion rendant la mécanisation difficile pour les agriculteurs, et depuis lors elle est régulièrement girobroyée par la CCLD, cependant la végétation ne s'y est pas encore stabilisée. Les parcelles BE68 et BE157 ont été abattues en 2013 mais n'ont pas étéensemencées, et en l'absence de gestion régulière la végétation y est essentiellement composée de plantes pionnières peu appétentes. Les parcelles BE65 et BE66 sont actuellement en contractualisation avec Mr Poupault, mais il ne les exploite pas en raison de leur faible surface, de l'envahissement du roseaux et des arbres proches qui limitent la mécanisation. La parcelle BE67 est actuellement boisée, mais un abattage est prévu dans les années à venir. Un sentier piéton traverse cet ensemble entre les parcelles BE68 et BE70, et longe cette dernière à l'Est. Ce sentier oblige donc une séparation en 2 pâtures (près de 2 ha au Nord et 1.5 ha au Sud) .

Ces surfaces étant faibles, le nombre de bêtes à y pâturer ne peut être important. J'ai rencontré Mr Brandely qui possède des chevaux de trait qu'il fait déjà pâturer sur ses propres parcelles au Nord de l'ENS, afin de discuter d'une possible contractualisation sur ces parcelles. Il semblait intéressé, mais a paru effrayé par la végétation très haute et les travaux à effectuer avant de pouvoir mettre en place ces bêtes. La mise en place de pâturage ne pouvant être effectué pour cette année, il a assuré qu'il rappellerai Mr Bardou pour l'année 2016.

C. Enseignements personnels tirés

Ce stage a été très important pour moi dans le sens où j'ai pu mettre à l'épreuve l'ensemble des compétences, savoir faire et savoir être qui m'ont été transmis durant ma formation. Outre l'aspect éducatif du stage, il s'agit en tout premier lieu de tester ses compétences et ses capacités à s'insérer dans le monde du travail : il faut répondre à une problématique et apporter à la structure d'accueil un travail complet.

A mon sens, la complexité et le plaisir du travail réside dans la nécessité de travailler avec les autres. Non pas que d'être avec d'autres personnes soit dérangeant, mais la difficulté de la concertation me semble un facteur de dépendance : on ne peut pas faire ce qu'on veut quand on le veut, il faut savoir s'adapter aux autres. Dans mon cas, les agriculteurs que je souhaitais rencontrer pour réaliser mes enquêtes avaient leurs propres emplois du temps et j'ai dû m'adapter à leurs disponibilités afin de les rencontrer dans les meilleures dispositions. Une enquête au près d'un exploitant durait d'1h30 à 2h, en les rencontrant tous à la suite, j'aurais pu terminer les enquêtes en deux jours, mais la réalité est tout autre. De même pour les conseillers de la chambre d'agriculture ou du GDA, ils sont très occupés et il faut parfois les relancer plusieurs fois par semaines avant d'obtenir une réponse à nos questions. Même en interne, mon état de stagiaire et la courte durée de mon stage ne me permettaient pas d'en savoir autant sur le site que mon maître de stage, certains sujets que je ne comprenais pas tout de suite lui semblaient évidents ; certains projets étaient déjà prévus sur le site, mais il lui était difficile de tous me les présenter sans en omettre afin que je puisse les intégrer et m'en imprégner. De ce fait ce stage m'a permis de me rendre compte de cette réalité et de vérifier mes capacités d'adaptation à autrui.

J'ai également eu l'occasion d'améliorer mon autonomie, mon maître de stage étant très occupé, et m'ayant clairement annoncé qu'il me faisait confiance dans le domaine de mes formations agricoles. Cette grande autonomie qui m'était accordée m'a permis de prendre conscience des responsabilités qui m'incombais : je représentais la CCLD auprès des acteurs du territoire (même avec le simple statut de stagiaire) ; il m'appartenait de me remettre en question en permanence afin d'améliorer mon travail ; j'étais maître de ma propre démarche et responsable en cas d'erreur.

J'ai eu également l'occasion d'améliorer mes compétences en informatique, principalement via le logiciel QGIS sur lequel j'ai apprécié décortiquer l'ensemble des possibilités afin d'obtenir un résultat sous forme de calculs de stat, de cartographie... C'est un logiciel extrêmement intuitif et j'ai pris grand plaisir pendant des après-midi entiers à effectuer des recherches paramétriques.

Par ailleurs, j'ai éprouvé un grand plaisir à rencontrer des exploitants tous plus intéressants les uns que les autres. Rencontres pendant lesquels j'ai pu mettre en pratiques mes connaissances - et je pense par ailleurs qu'il ne faut pas hésiter lors des discussions avec les exploitants à leur faire part des sujets que l'on ne maîtrise pas - j'ai pu ainsi en apprendre énormément sur le fonctionnement d'une exploitation agricole, à l'aide du questionnaire, ou lors de débats plus ouverts sur l'historique de la région, sur l'agriculture en général et les divers choix qu'ils ont fait dans leur gestion d'exploitation.

Les entretiens restent tout de même des complexes : il faut réussir à installer une relation de confiance et d'ouverture ; on aborde parfois des sujets parfois houleux qu'il faut traiter avec diplomatie et ne pas se laisser prendre par ses propres opinions sous risques d'abrégier l'entretien. Au cours du stage j'ai eu l'immense satisfaction d'être félicité par Mme Métadier qui a eu des retours d'exploitants satisfaits de nos rencontres et du plaisir de "pouvoir discuter avec un stagiaire qui s'y connaît". C'est pour moi une grande fierté car j'ai toujours le sentiment de rencontrer des personnes qui sont plus compétentes que moi dans le milieu et j'essais donc de toujours tirer un enseignement de chacune de mes rencontres. J'ai de ce fait le sentiment de progresser et d'assimiler l'ensemble des enseignements qui m'ont été données et qui me seront données, car on ne fini jamais d'en apprendre.

CONCLUSION

Afin de valoriser et d'optimiser la gestion des parcelles agricoles, plusieurs pistes de réflexion ont été étudiées. Tout d'abord la mise en place d'un bail environnemental afin d'inciter les exploitants à gérer efficacement l'ensemble des parcelles contractualisées ne semble pas une idée convaincante : les baux apportent autant de contraintes pour l'exploitant, que pour la CCLD qui perdrait sa facilité à mettre en place des mesures de gestion sur les parcelles contractualisées. Ensuite la réflexion a été portée sur la vente de foin par la CCLD avec sous-traitance de la fenaison. Au vue du contexte du territoire, des cours du foin et du prix de la fenaison, cette entreprise ne me semble pas rentable pour la CCLD.

Afin de comprendre et d'optimiser la gestion par les exploitants, les rencontrer a été une phase importante : cela leur a permis de se sentir suivis, accompagnés et ainsi de les rendre plus impliqué dans la gestion du milieu. Divers problèmes rencontrés ont pu ainsi être présentés, problèmes le plus souvent dus à l'exploitation forestière proche de leurs parcelles. Les abattages restant sur l'ENS étant de moins en moins nombreux, les exploitants sont conscients que leurs soucis arriveront bientôt à terme. Par ailleurs, une réattribution des parcelles a été réfléchi avec eux afin d'effectuer des ensembles plus cohérents, et ainsi leur faciliter l'exploitation. Certaines parcelles en prévision d'abattages seront donc attribuées aux exploitants les plus proches.

La mise en place de pâturage sur l'ENS était un objectif depuis longtemps recherché par la CCLD : attrais touristique des troupeaux, meilleure gestion de la flore par pâturage tournant continu, moins de soucis de portance par rapport à des machines agricoles et permettant une gestion plus tôt dans l'année. Le pâturage ne sera pas mis en place pour cette année, mais nous espérons que la pose des clôtures sera faite pour le printemps de l'année 2016.

Concernant les soucis dus aux conflits avec les chevaux des GDV sur la partie Sud de l'ENS, ce sont des problèmes malheureusement sans réelles solutions. Mr Ruby semble s'en accommoder, mais Mr Joubert semble très troublé et risque de délaisser la gestion si les problèmes persistent... La seule piste pouvant diminuer ce pâturage sauvage serait de mettre en place des parc à chevaux clôturés en fonction des familles de GDV : l'un d'entre eux a adopté ce système et ses chevaux ne sortent jamais de leur parc, ne causant aucun problème sur les parcelles alentours.

Bibliographie :

AADL, 2006. Concilier production agricole et préservation des milieux aquatiques. *Les systèmes d'abreuvement au pâturage*. Edition rivières Rance et Célé. 32p

CCLD, 2015. *Livret d'accueil*. 43p

Chambre d'agriculture de l'Indre, 2006. Calcul de la valeur locative des terres nue. *Les grands types de sol du département de l'Indre*.17p

Chambre d'agriculture de l'Indre, 2012. Elevage Infos. *Repères visuels de rendements et de stocks*.12p

Chambre d'agriculture du Calvados, 2012. *Le Bail Rural Environnemental*.
[http : //www.webagri14.com/iso_album/juridiqu_le_bail_rural_environnemental.pdf](http://www.webagri14.com/iso_album/juridiqu_le_bail_rural_environnemental.pdf)

Chambre d'agriculture du Nord-pas de Calais, 2015. *Prix de la paille et des fourrages*.
[http : //www.agriculture-npdc.fr/prix-et-indices/prix-de-la-paille-et-des-fourrages.html](http://www.agriculture-npdc.fr/prix-et-indices/prix-de-la-paille-et-des-fourrages.html)

DDT, Bresson L., 2014. *Arrêté fixant la variation des maxima et minima des valeurs locatives pour la période du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015*. 2p

Eaufrance, 2011. Les Zones-humides. *Bail rural à caractère environnemental*.
[http : //www.zones-humides.eaufrance.fr/?q=node/950](http://www.zones-humides.eaufrance.fr/?q=node/950)

Girault J-P., Turbeaux S., De Chenerilles F., 2014. Lettre fourrage n°11. *Approche de la valeur économique des fourrages*. 4p

Institut de l'Elevage, 2011. *Le cout de production des fourrages dans les exploitations caprines*. Ed. Institut de l'Elevage. 24p

Launay F., Baumont R., Plantureux S., Farrie J-P., Michaud A. et Pottier E., 2011. *Prairies Permanentes : des références pour valoriser leur diversité*. Ed. Institut de l'Elevage. 128 pages.

Gaillet J-R., Buisson G., Bellot-Bernard E., 2015. *Bilan de la production fourragère en 2014.* Agreste Centre Val de Loire. SRISE Centre.
[http : //www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R2415A01.pdf](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R2415A01.pdf)

Préfecture d'Indre et Loire, 2005. Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation. *Vallée de l'Indre Règlement.* 64p

République Française, 2014. *Code rural et de la pêche maritime* - Article L411-27
[http : //www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000029593452&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20150527&oldAction=rechCodeArticle&fastReqId=291000572&nbResultRech=1](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000029593452&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20150527&oldAction=rechCodeArticle&fastReqId=291000572&nbResultRech=1)

Glossaire :

CCLD : Communauté de Commune Loches Développement

CUMA :

ENS : Espace Naturel Sensible

GDA : Groupement de Développement Agricole

GDV : Gens Du Voyage

PUG : Prêt à Usage Gratuit

tMs : Tonne de Matière Sèche

Table des Annexes :

- Annexe 1 : Cartographie de la répartition actuelle
- Annexe 2 : Questionnaire
- Annexe 3 : Tableau de statistiques
- Annexe 4 : Tableau des mesures de gestion en fonction de parcelles
- Annexe 5 : Cartographie des demandes de gestion suite aux entretiens
- Annexe 6 : Cartographie de l'état d'entretien des parcelles en conventions
- Annexe 7 : Cartographie des propositions de répartition des exploitants
- Annexe 8 : Cartographie du futur nivelage sur la parcelle AR38
- Annexe 9 : Cartographie des ensemencements à effectuer sur les parcelles récemment abattues
- Annexe 10 : Cartographie des parcelles récemment ensemencées
- Annexe 11 : Cartographie des futurs nettoyages et nivelages
- Annexe 12 : Cartographie des demandes de nivelage suite à d'anciens travaux d'abattage
- Annexe 13 : Cartographie des propositions de gestion sur les parcelles de Mr Champion
- Annexe 14 : Cartographie des propositions d'écoulement sur les parcelles de Mr Ruby
- Annexe 15 : Cartographie de la proposition de pâturage sur les parcelles de Mr Besnard
- Annexe 16 : Cartographie de la proposition de pâturage sur les Parcelles de Mr Joubert.C et de Mr Denonnain
- Annexe 17 : Proposition de pâturage équin

Carte de la répartition actuelle

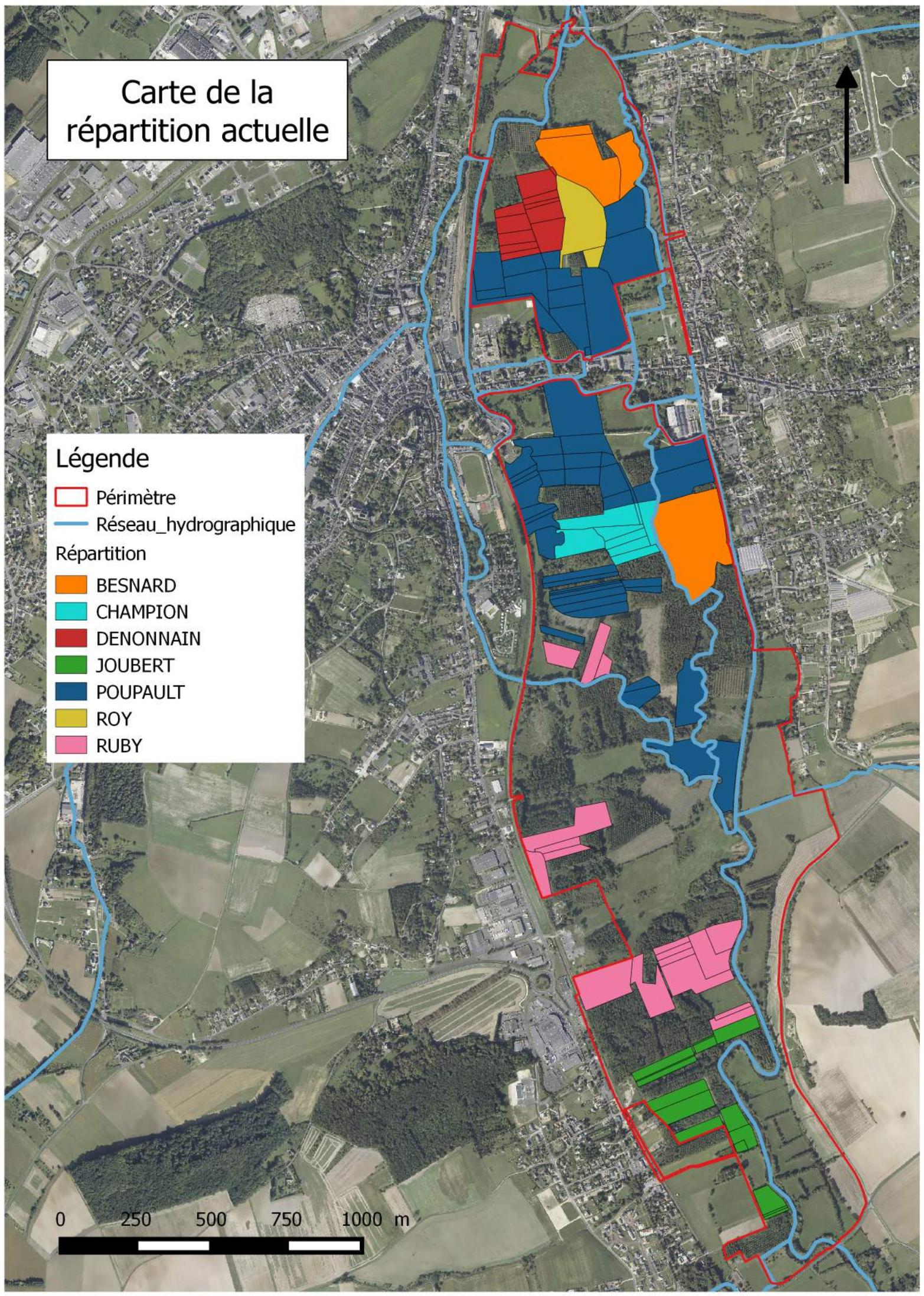
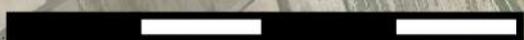
Légende

-  Périimètre
-  Réseau_hydrographique

Répartition

-  BESNARD
-  CHAMPION
-  DENONNAIN
-  JOUBERT
-  POUPAULT
-  ROY
-  RUBY

0 250 500 750 1000 m



Questionnaire

Préparer une phrase de présentation pour leur présenter la démarche et les mettre en confiance :

Bonjour, je suis stagiaire à la CCLD, je dois effectuer un travail de concertation avec les agriculteurs, afin de valoriser au mieux les parcelles reconverties dans l'ENS des prairies du Roy.

Présentation rapide de la structure CCLD ; de l'ENS, pk, comment...

Généralité :

Nom de l'exploitant :

Adresse :

Main d'œuvre :

Statut de l'exploitation ? (GAEC, EARL...)

Historique :

Date de création :

Activité principale de l'époque :

Date de reprise :

Changement :

De type d'élevage :

Acquisition de foncier (quel type)

Cheptel :

Quel est votre atelier principal ?

Race :

	Nombre d'animaux	Nombre d'UGB (à calculer après)
Taureau		1*
Mères		1*
Génisse de renouvellement 2 à 3 ans		1*
Génisse de renouvellement 1 à 2 ans		0.6*
Génisse de renouvellement <1 ans		0.6*
Broutards		0.6*
Génisses de boucherie		
Chèvre		0.15*

Quels sont vos ateliers secondaires ? (préciser nombres d'animaux)

Atelier secondaire n°1 :

Atelier secondaire n°2 :

Atelier secondaire n°3 :

Indicateur de qualité :

Utilisez-vous des signes de qualité ?

(Blason prestige (bovin viande) ; poulet fermier Ancenis ; Lait délice de Tourraine...)

→si oui préciser lesquels ?

→réglementation inféodées ?

Quelle est l'intérêt pour vous d'un signe de qualité (plus value apportée) ?

→si non pourquoi ?

Surface :

Afficher ici l'assolement

SAU :ha

Cultures:ha

PT :ha

PN :ha

ENS :ha

PUG :ha

Quelle est la structure de votre parcellaire ?

- Éloignée, dispersée
- Moyennement regroupée
- Proche groupée

Approche chiffrée (en utilisant carto ou à défaut d'après l'agri) :

De 0 à 500m du siège	De 500m à 2 km du siège	De 2 à 5 km du siège	>5 km du siège

Est-ce que la localisation de vos parcelles est une contrainte vis-à-vis de la gestion de celle-ci ? (entretiens, pâturage, type de lot spécial ...) **Distance de l'ENS ?**

Quel est le mode de faire valoir de vos surfaces en ha ?

Propriété :ha

Fermage :ha

Autre :

→Convention pluriannuelleha

→Accords verbaux.....ha

→Près à usage CCLD.....ha

Ce type de bail engendre t-il des contraintes pour la gestion et/ou l'utilisation de ces parcelles ?

Combien d'ha fauchez-vous ? (Taux de fauche = Nb ha fauchés/Nb ha SAU)

Combien d'ha faites vous pâturer ? (Taux de pâture = Nb ha pâturés/Nb ha SAU)

Chargement (calcul d'après données précédentes) : UGB/SAU

Gestion des fourrages :

Types de fourrages récoltés sur l'exploitation : (ha et T) / dans l'ENS

→foin :

→enrubannage :

→ensilage :

nb de coupe, quantité par coupe...

Productivité: différence "normale" et ENS (T/ha)

Autonomie fourragère :

Quantité affouragée sur période "en extérieur"/an :

Quantité de fourrage acheté/an

Besoin en stocks fourrage/an : $\text{besoin}(\text{kg}) * \text{UGB} * \text{nb jour intérieur}$ + quantité affouragée sur période « en extérieur » = (A)

Quantité de fourrage acheté/an (année normale) = (B)

Autonomie fourragère(%)= $1 - (B/A) * 100$

Importance de l'ENS sur les stocks (%)= $\text{quantité fourrage récolté sur l'ENS} / (A)$

Prix des bottes /taille :

Achat:

Production:

Autonomie en concentrés :

Concentrés récoltés : (A)

Concentrés achetés : (B)

Concentrés vendus : (C)

Concentrés distribués/an : (D) = A+B-C

Autonomie en concentrés (%)= A/D

Autonomie en paille :

Paille récolté : (A)

Paille acheté : (B)

Paille vendue : (C)

Paille distribuée/an : (D) = A+B-C

Autonomie en paille (%)= A/D

ENS

Satisfaction vis à vis du PUG sur l'ENS ?

Réel besoin ?

Définition des atouts et des contraintes de l'exploitation :

À réaliser à la suite de l'entretien dans le but de définir les atouts et contraintes de l'exploitation et l'utilisation des surfaces de l'ENS:

Atouts	Contraintes

Vis-à-vis du travail présenté, auriez-vous des attentes particulières ?

Intensité de travail :

Nombre de semaines par an où l'agriculteur (trice) se sent surchargé(e). A dire d'agriculteur (ici sont pris en compte les salariés)

Nombre de semaines par an où l'agriculteur se sent surchargé :

Si l'agri avait plus de temps consacrerait t'il ce temps pour la gestion de son pâturage et l'entretien de ses parcelles ?

L'entretiens des parcelles du PUG ?

Quel type d'action mettrait t'il en place ? Ou souhaiterai suivant la convention de prêt à usage.

Finalités / Objectifs de l'exploitant : (à définir par rapport au discours)

- Stabilité économique
- Gain de temps
- Diversification
- Succession (familiale ou autre)
- Agrandissement
- Association (GAEC), changement de statut
- Autre :

ENS

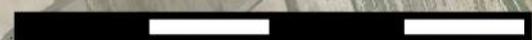
Poupault	BE 25 + 37 +38 + 41 +42 + 65 +66 + 82	4,5 ha	Rien					Passage des machines	Problemes des coupes →bois morts + passages Nétoyer et réensemencer
Poupault	AE 134 BE 71→72	2 ha	Entretien fin mai à fin juin + septembre		Récolte 1 année sur 3	Moyenne	Entretien depuis de nombreuses années	Probleme de qualité	Réensemencer ? →test sur une parcelle
Poupault	AR 34→35 + 53→58 + 72 AS 28→29	15 ha	Fauche fin mai à fin juin + septembre		4 T/ha +2 T/ha	Moyenne	Entretien depuis de nombreuses années	Seulement de l'export →Pas de dépôts de sédiments par inondation	Analyse du sol pour l'acidité ? Possibilité de faire des apports ?
Poupault	BE 11→18	3 ha	Fauche fin mai à fin juin + septembre		4 T/ha +2 T/ha	Bonne	Entretien depuis de nombreuses années	Passage des machines Déchets Débris, bois flottant	Problemes des coupes →passages
Poupault	AD 199 +200 BE 3 + 9 + 36 + 48 + 50→53 + 58 + 80 + 150→153	15 ha	Fauche fin mai à fin juin + septembre		4 T/ha +2 T/ha	Bonne	Entretien depuis de nombreuses années	Déchets Débris, bois flottant	Pâturage ? → y aller doucement /public; faire des tests
Denonnain	AR 59→63	2 ha	Terre nue						Fossé → passage voiture
Denonnain	AR 48→52	3 ha	Fauche juillet		5 T/ha	Moyenne	Fourrage vélage	Accès (urbanisme) Date de fauche (Portance + qualité) Joncs	Coupe des arbres en bordure Terrain sains plus tôt
Champion	BE 47 + 59 + 60 + 150b	2.39 ha	Fauche entre mi mai et mi juin		4 T/ha	Bonne	Sécurité lors des années sèches. Régularité des récoltes.	Accès (urbanisme) Crues (poussière + bois flottants) Date de fauche (Portance + qualité)	Possibilité de pâturer en repousse de septembre
Champion	BE 46 + 61 + 62 + 63	2.47 ha	Friche Terre nue					Impossibilité de mécanisation →Risques de casses	Broyage → Retirer les restes de coupes Déssoucher + Semer

Carte générale des demandes de gestion suite aux entretiens

Légende

- ▭ Périimètre
- Réseau_hydrographique
- Demandes
 - ▭ Déssoucher+Girobroyer+Ensemencer
 - ▭ Nettoyer coupe (Branchages)
 - ▭ Nivelier (Cover Crop, Herse rotative...)
 - ▭ Ensemencer
 - ▭ Girobroyer+Ensemencer
 - ▭ Pâturage
 - ▭ Apports
 - ▭ Ecoulement
 - ▭ Chevaux GDV
 - ▭ Aucunes

0 250 500 750 1000 m

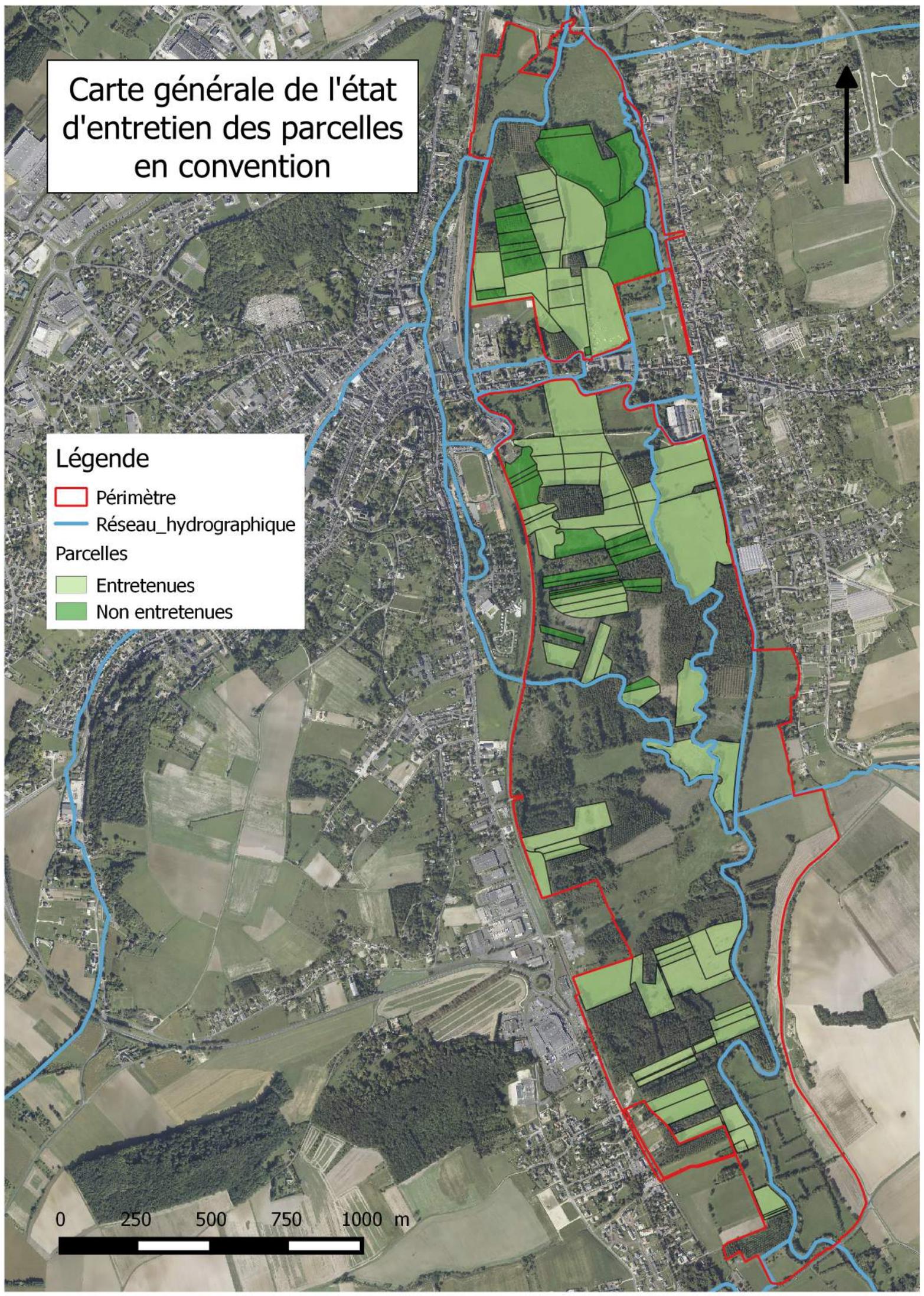
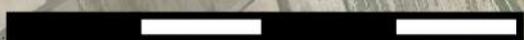


Carte générale de l'état d'entretien des parcelles en convention

Légende

-  Périimètre
-  Réseau_hydrographique
- Parcelles
 -  Entretienues
 -  Non entretenues

0 250 500 750 1000 m

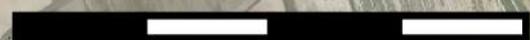


Carte des propositions de répartition

Légende

-  Périimètre
-  Réseau_hydrographique
- Propositions
-  BESNARD
-  BRANDELY
-  CHAMPION
-  DENONNAIN
-  JOUBERT
-  JOUBERT.C
-  POUPAULT
-  ROY
-  RUBY

0 250 500 750 1000 m



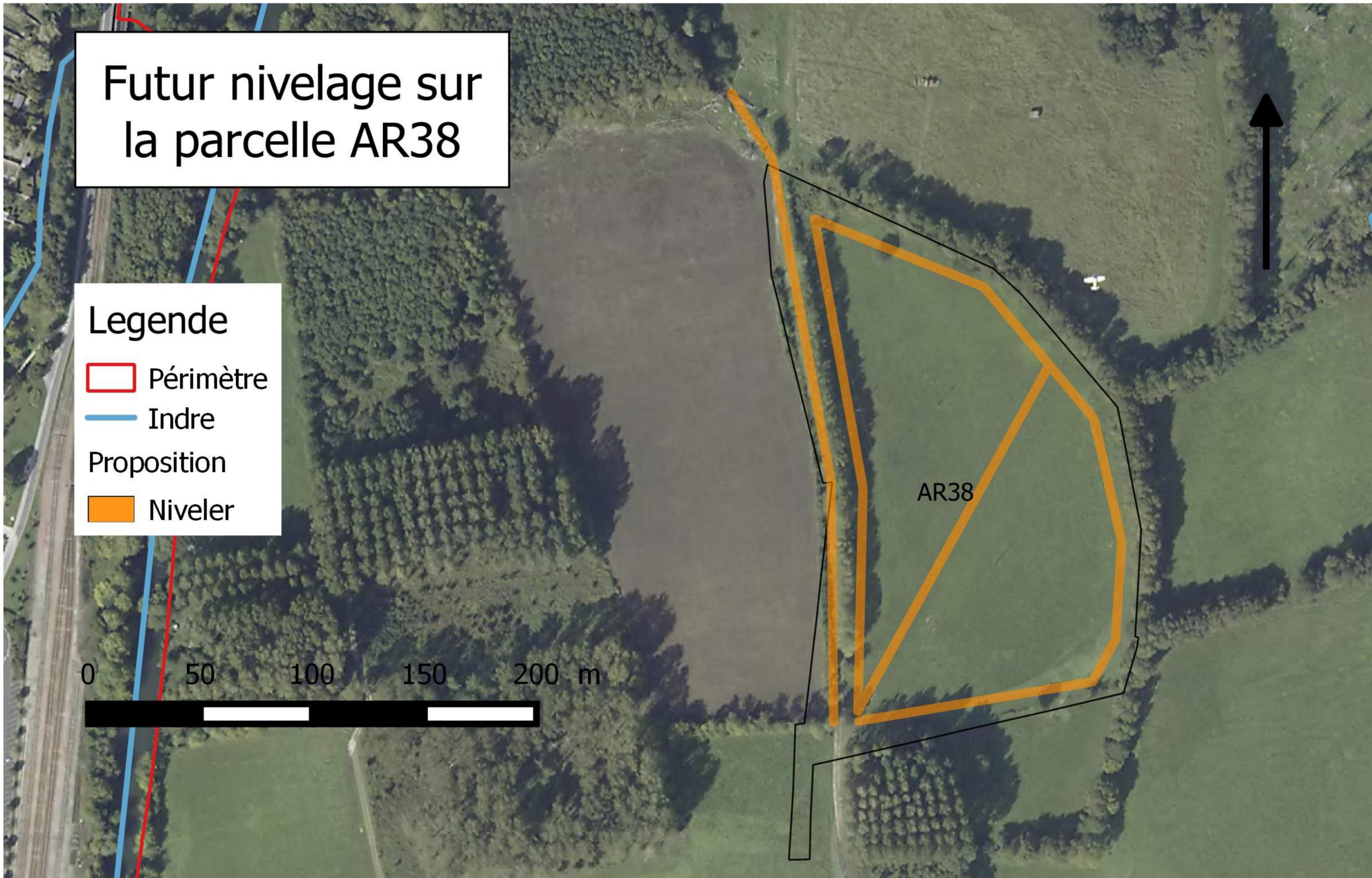
Futur nivelage sur la parcelle AR38

Legende

-  P rim tre
-  Indre
- Proposition
-  Nivelier

0 50 100 150 200 m

AR38



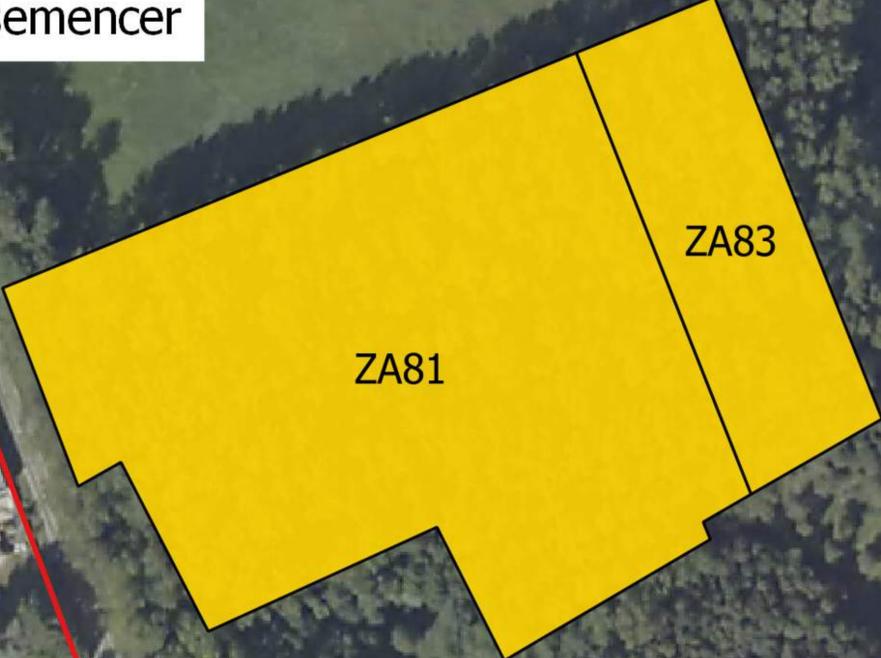
Ensemencement sur les parcelles récemment abatues

Légende

-  Périimètre Demandes
-  Ensemencer

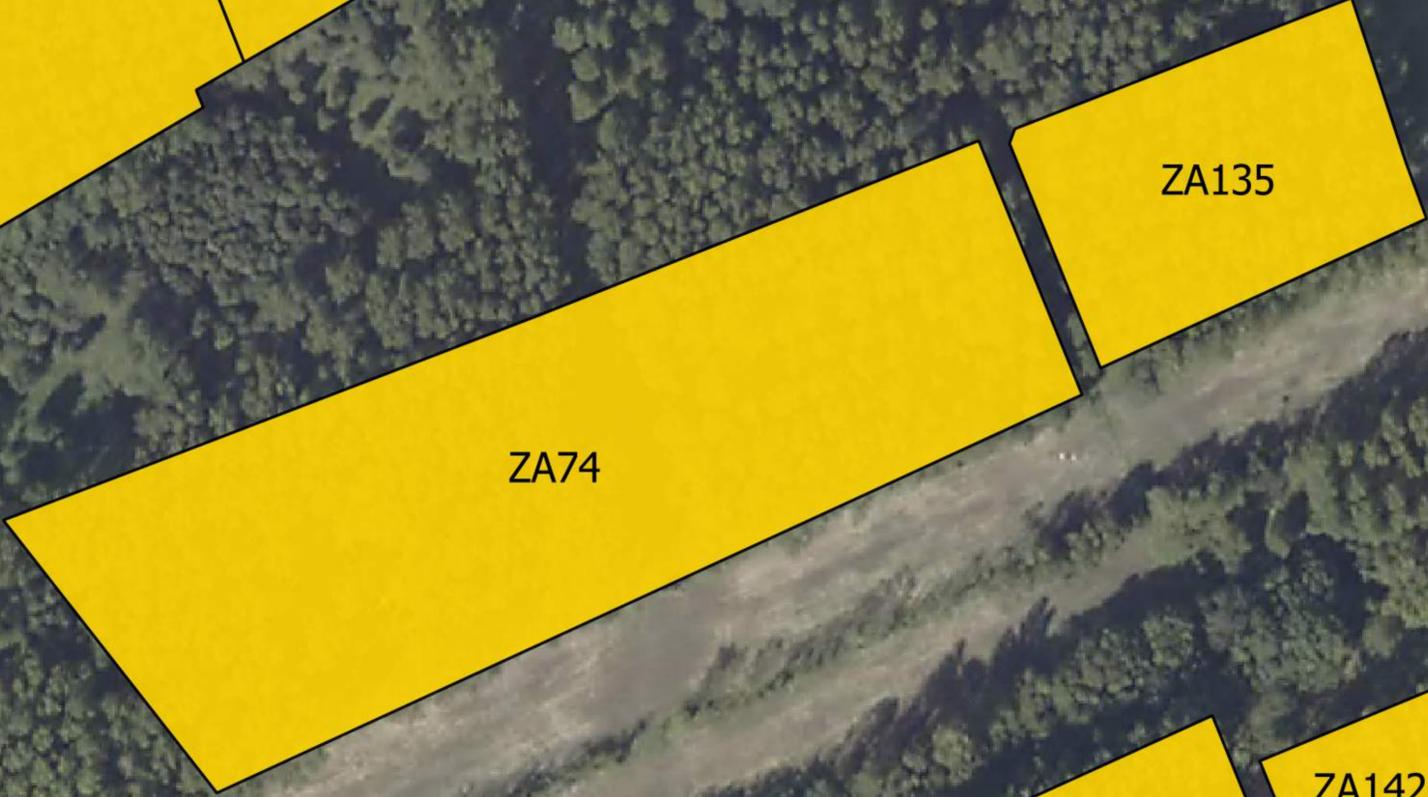


ZA124



ZA81

ZA83



ZA74

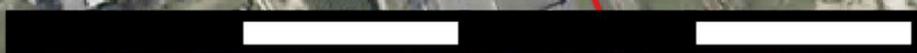
ZA135



ZA63

ZA142

0 50 100 150 200 m



Parcelles récemment ensemencées

Légende

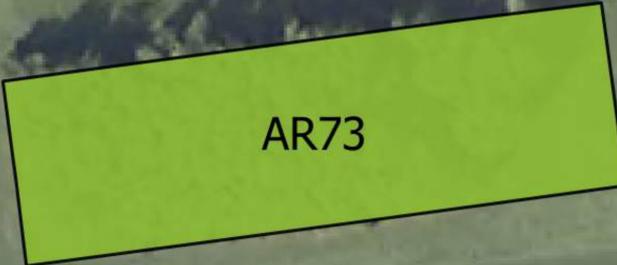
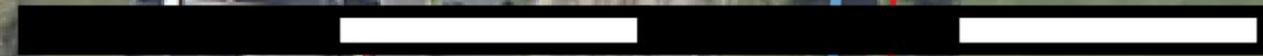
 Périmètre

Propositions

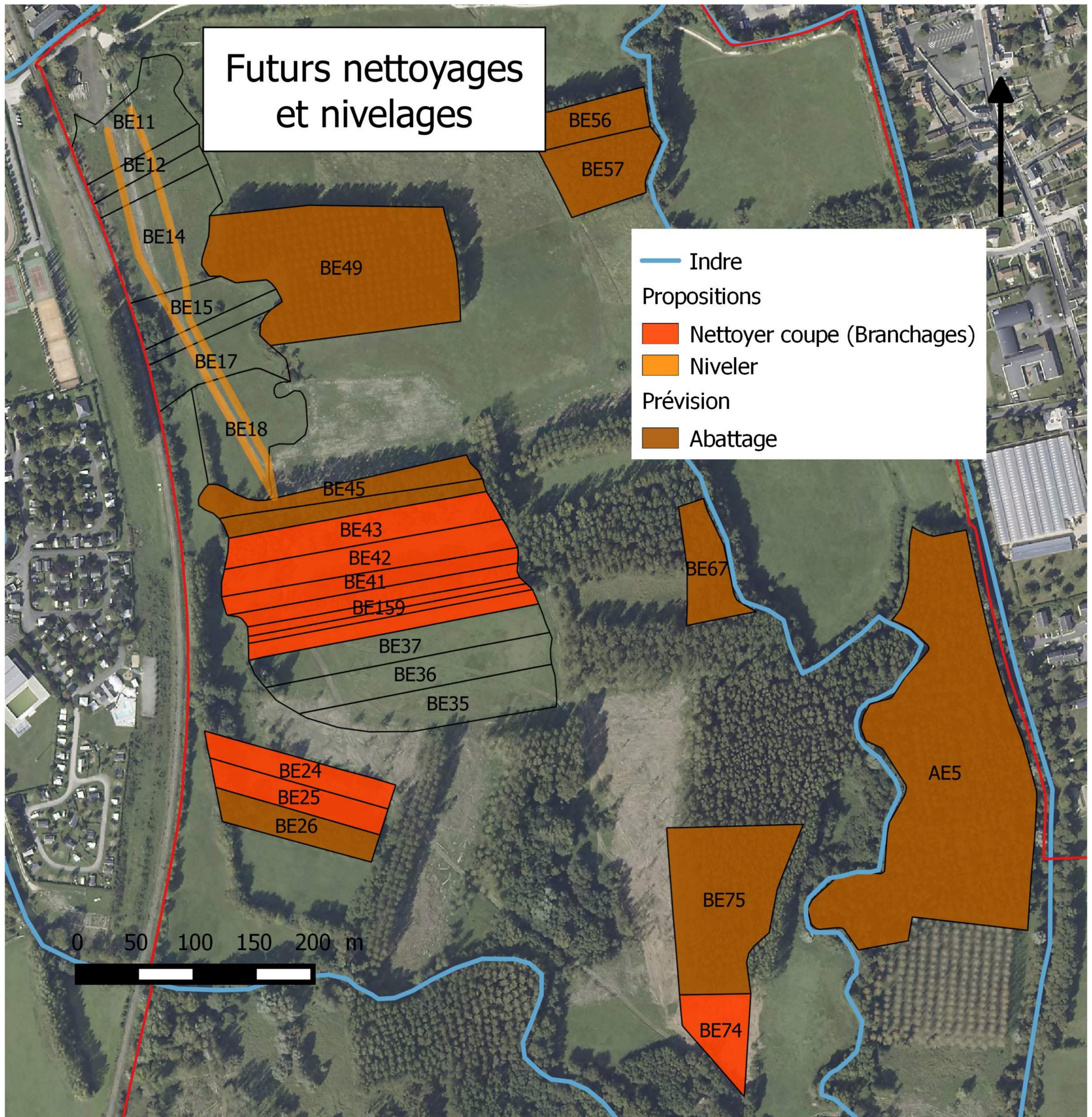
 Girobroyer



0 50 100 150 200 m



Futurs nettoyages et nivelages



— Indre

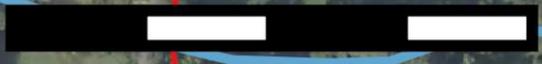
Propositions

- Nettoyer coupe (Branchages)
- Niveler

Prévision

- Abattage

0 50 100 150 200 m



Demandes de nivelage suite à d'anciens travaux d'abattage

BE30

BE31a

BE72

BE82

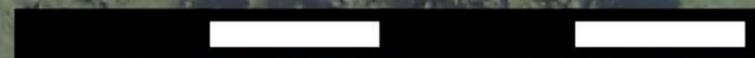
▭ Périmètre

— Indre

Demande

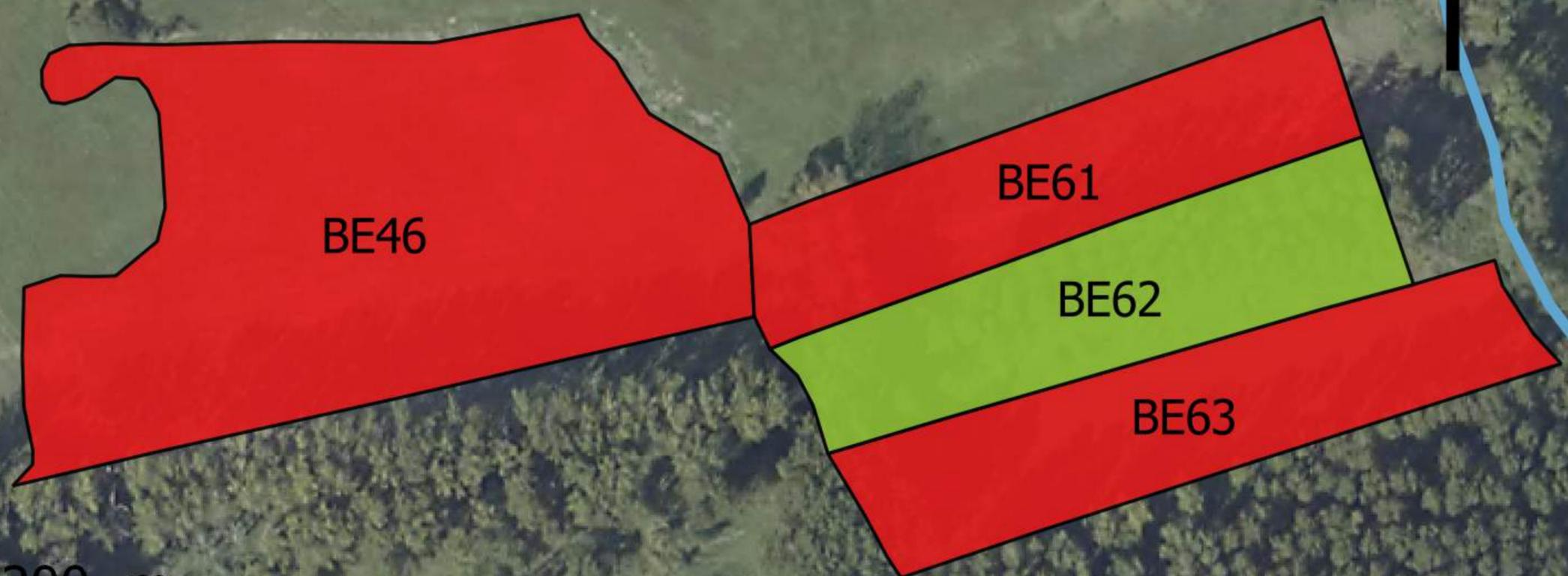
▭ Nivelier

0 50 100 150 200 m

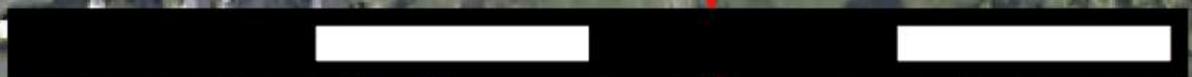


Propositions sur les parcelles de Mr Champion

-  Périimètre
- Demandes
 -  Girobroyer
 -  Déssoucher+Girobroyer



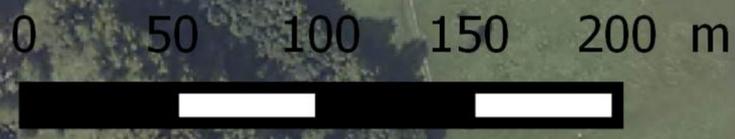
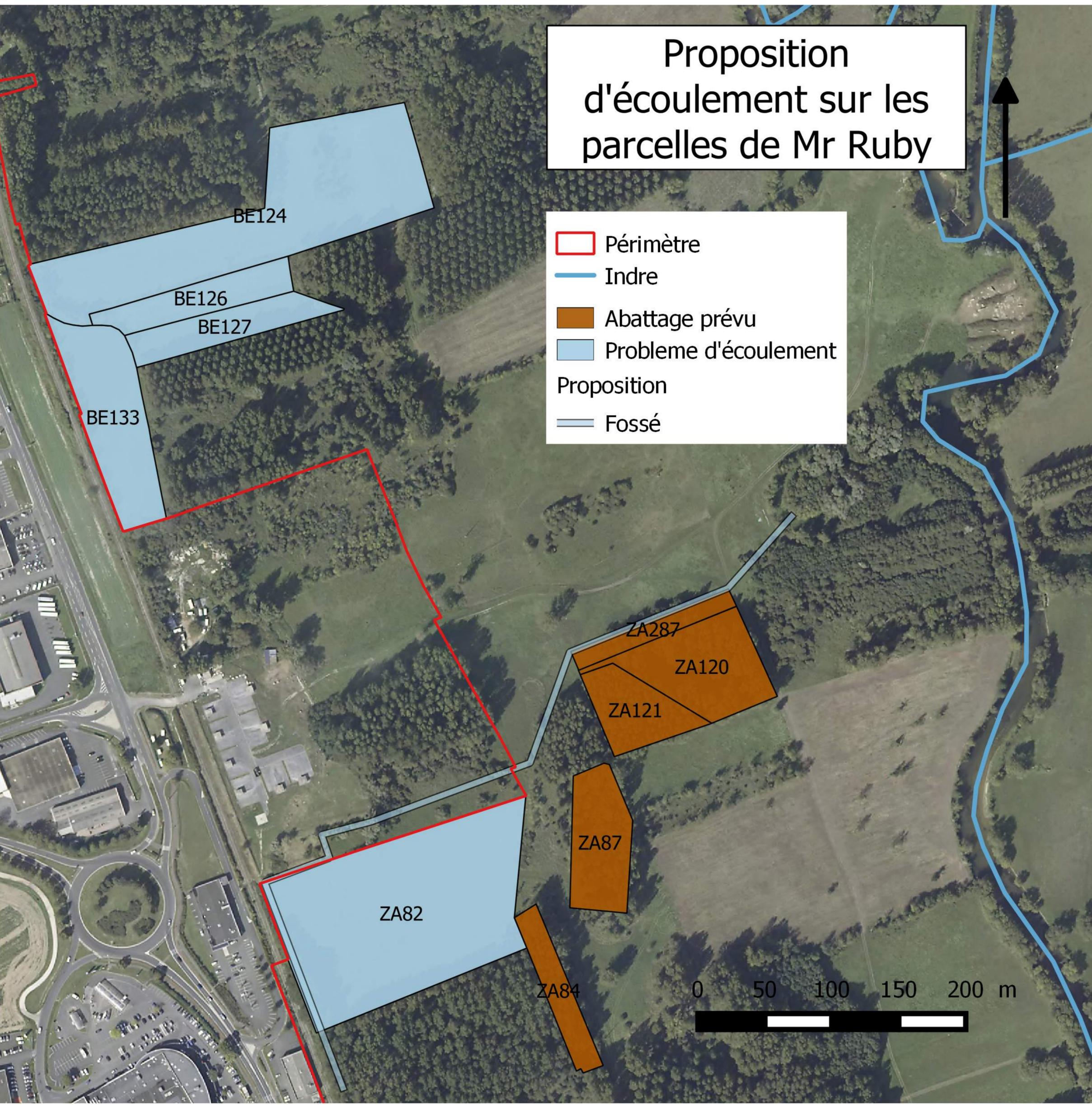
0 50 100 150 200 m



BE65

Proposition d'écoulement sur les parcelles de Mr Ruby

-  Périmètre
-  Indre
-  Abattage prévu
-  Probleme d'écoulement
- Proposition
-  Fossé



Proposition de pâturage sur les parcelles de Mr Besnard



AD211

Legende

 Périmètre

 Indre

Propositions

 Girobroyer

 Aucune

Prévision

 Abattage

AE5

AE4

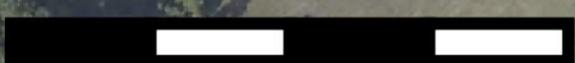
AE3

AE2

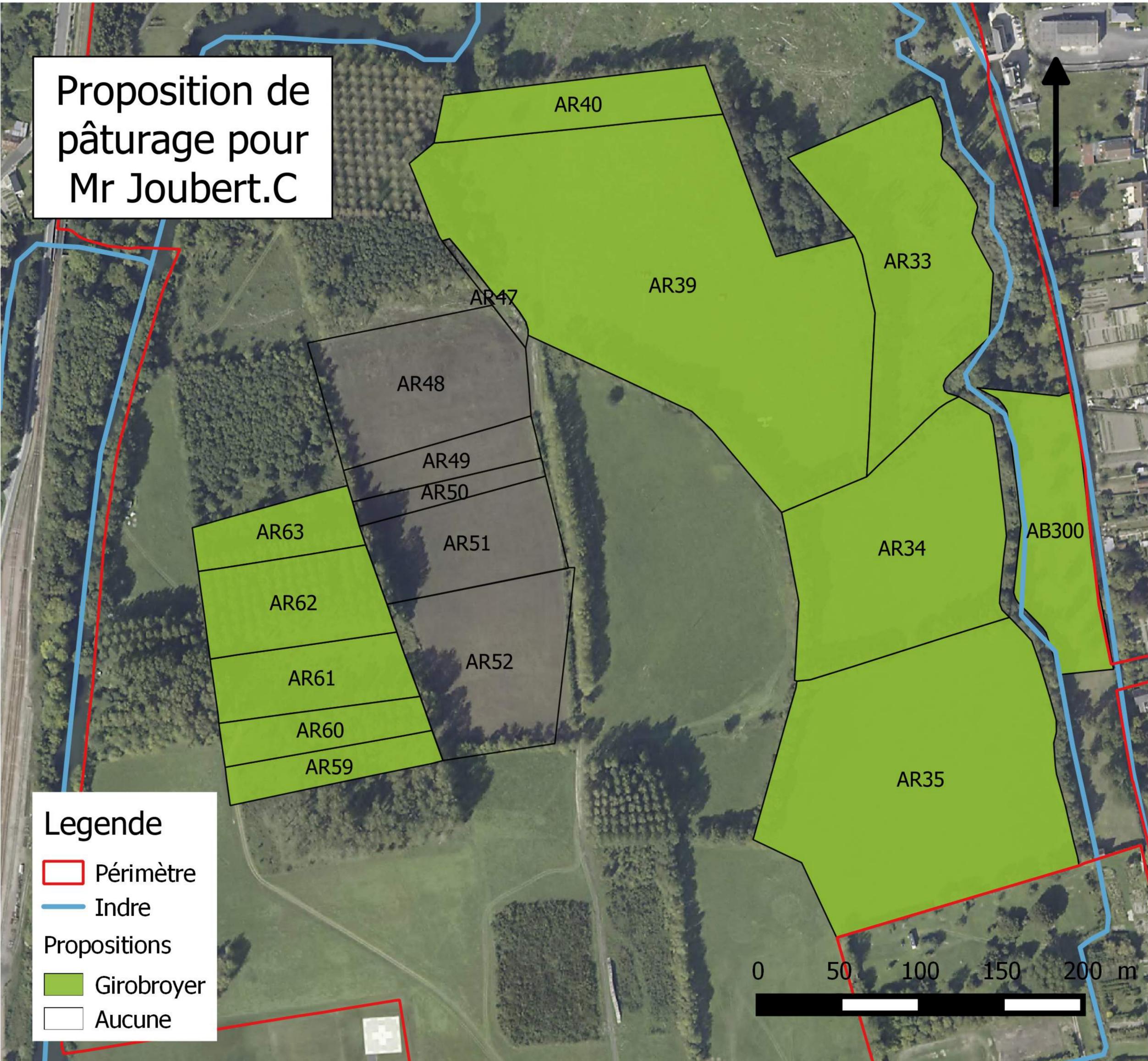
AE1

AE134

0 50 100 150 200 m



Proposition de pâturage pour Mr Joubert.C



Legende

Périmètre

Indre

Propositions

Girobroyer

Aucune

0 50 100 150 200 m



Proposition de pâturage équin

Legende

-  Périimètre
-  Indre
- Propositions
-  Girobroyer
- Prévisions
-  Abattage

0 50 100 150 200 m

